



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

23^e séance plénière

Jeudi 1^{er} octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad, S. E. M. Mahamat Saleh Annadif.

M. Annadif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord, en mon nom personnel et au nom de la République du Tchad, vous exprimer notre grande satisfaction et nos vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence des travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. La confiance placée en vous pour diriger nos travaux est une marque de reconnaissance de la communauté internationale pour la contribution de votre pays, l'Uruguay, à la défense des idéaux des Nations Unies. Votre compétence et votre expérience sont autant de qualités qui nous confortent dans la conviction que vous saurez mener à bien nos travaux. Aussi puis-je vous assurer du soutien et de la coopération de la délégation de la République du Tchad dans l'accomplissement de votre tâche.

Je ne saurais poursuivre mon propos sans exprimer toute la gratitude de la délégation tchadienne à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, qui, durant son mandat, a su gérer avec dévouement, compétence et doigté les multiples problèmes brûlants qui interpellent l'humanité.

Permettez-moi également de rendre un hommage mérité à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer pour le raffermissement du rôle de notre Organisation sur la scène internationale, notamment dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Dans cette perspective, qu'il soit assuré du soutien renouvelé de la République du Tchad pour les réformes nécessaires de notre Organisation afin de la rendre plus apte à atteindre les buts qu'elle s'est fixés face aux mutations rapides que connaît le monde.

Les problèmes sans cesse croissants auxquels se trouve confrontée l'humanité, à savoir, entre autres, les guerres civiles, la famine, les épidémies et pandémies, le terrorisme, les méfaits de la mondialisation ou de la globalisation font que notre Organisation des Nations Unies est de plus en plus sollicitée pour les surmonter. Plus que jamais, celle-ci a besoin d'une véritable collaboration de chacun de ses Membres pour soutenir ses efforts visant à assurer la paix et la sécurité internationales, condition sine qua non du développement économique et social. La participation constante de la République du Tchad aux travaux de cette Assemblée, le versement de la totalité de nos arriérés, malgré un contexte financier très difficile, ainsi que la présence des éléments des Forces armées tchadiennes d'abord au sein de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), puis de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), sont autant de témoignages de notre volonté de coopérer avec notre Organisation dans l'accomplissement de sa noble

mission. Mais un tel effort n'aurait jamais été possible si nous n'avions pas cherché au préalable à stabiliser la situation dans notre propre pays qui, jusqu'à une époque récente, était en proie à une guerre civile alimentée par des interventions extérieures de toutes sortes.

En effet, depuis le 1er décembre 1990, date de l'arrivée au pouvoir du Président Idriss Deby, le Tchad s'est engagé résolument dans la voie de la réconciliation nationale et de la démocratie pluraliste. L'état de droit est devenu une réalité palpable fondée sur la Constitution adoptée par référendum le 31 mars 1996, qui a été suivi d'élections présidentielles et législatives. Afin de parachever le processus de démocratisation, le Gouvernement, de concert avec l'Assemblée nationale, est en train de procéder à la mise en place des autres institutions prévues par la Constitution.

À cet égard, il m'est loisible de relever ici l'adoption par l'Assemblée nationale de mon pays, courant premier semestre de 1998, des lois sur la Cour suprême et le Conseil supérieur de la magistrature, celle du Conseil constitutionnel est elle-même en voie d'adoption. À sa prochaine session, l'Assemblée nationale examinera un projet de loi sur la décentralisation.

Sur le plan économique, il y a lieu de relever que la situation d'extrême pauvreté qui caractérise mon pays n'est pas irréversible, car il a d'excellentes chances de s'en sortir. Cette conviction a conduit mon gouvernement à s'engager sur la voie des réformes économiques et financières avec pour objectifs principaux le rétablissement des équilibres macroéconomiques, le désengagement de l'État des entreprises publiques et la promotion du secteur privé. C'est ainsi que, depuis juillet 1995, le Gouvernement tchadien a adopté une stratégie à moyen terme de relance de l'économie. Elle est destinée à jeter les bases d'un développement économique et social durable.

Dans ce cadre, un programme d'ajustement structurel a été adopté en vue d'atteindre une croissance économique élevée et soutenue, une réduction des déséquilibres extérieurs et un renforcement de la compétitivité. Ce programme, appuyé par le Fonds monétaire international, dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé couvrant la période 1995-1996, a bénéficié également de l'assistance financière de la Banque mondiale et d'autres donateurs multilatéraux.

Outre l'espoir mis dans l'agriculture et l'élevage, pour combattre la pauvreté, nous comptons sur les importantes ressources minières et pétrolières dont dispose le sol tcha-

dien. L'exploitation du pétrole tchadien est l'une des priorités de mon gouvernement, d'autant plus qu'avec les revenus attendus du pétrole, les recettes de l'État tchadien vont augmenter de manière substantielle à partir du début du siècle prochain — sans compter que les flux des investissements pétroliers vont générer une importante valeur ajoutée au niveau des entreprises locales.

À ce sujet, nous avons sans cesse réaffirmé que les revenus du pétrole seront destinés à la lutte contre la pauvreté et au financement des équipements sanitaires et socioéducatifs, à la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, des infrastructures et de l'environnement. C'est dire que toute la population tchadienne bénéficiera de la manne pétrolière.

À cet égard, il convient de souligner que le Tchad est l'un des rares pays au monde à gérer dans la transparence un dossier aussi sensible que celui de l'exploitation pétrolière. Des rencontres, des séminaires avec les différentes composantes de la société civile, des débats parlementaires contradictoires, etc., ont été organisés par le Gouvernement pour expliquer le dossier dans tous ses aspects.

En dépit des avancées tant politiques qu'économiques intervenues dans mon pays, nous déplorons les méfaits d'une campagne mensongère menée contre mon gouvernement. En effet, depuis un certain temps, on assiste à une désinformation et à des amalgames auprès des institutions internationales et de certains pays amis tant en ce qui concerne le dossier du pétrole que la situation des droits de l'homme au Tchad.

Pourtant mon pays a fait des avancées considérables en matière des droits de l'homme. Il a ratifié les principaux instruments les concernant. Il a supprimé toutes les juridictions d'exception, notamment la Cour martiale mise en place en 1991. Et pour mieux garantir le respect des droits de l'homme, il a mis en place une commission nationale des droits de l'homme, commission souveraine quant au choix des questions qu'elle doit examiner et qui dispose d'un droit d'autosaisine.

Après plus de trois décennies de guerre civile, d'ingérences extérieures, de dictatures implacables, le Tchad, mon pays, pour avoir réussi, grâce à la détermination de son peuple, à tourner ces pages sombres de son histoire et à opérer les réformes institutionnelles nécessaires pour la mise en place d'un état de droit et de démocratie pluraliste, attend légitimement de la communauté internationale qu'elle l'aide à satisfaire le droit fondamental du peuple tchadien au développement économique et social.

À cet effet, je voudrais inviter solennellement du haut de cette tribune les pays amis, les institutions internationales — gouvernementales et non gouvernementales — intéressées par le développement du Tchad à participer massivement à la table ronde, dite de Genève IV, prévue les 20, 21 et 22 octobre 1998 sur les options stratégiques de développement du Tchad pour les années 1998-2001.

Notre plaidoirie en faveur du développement de notre pays serait incomplète si nous n'évoquions pas le grave sujet de préoccupation, à savoir l'assainissement de notre environnement, rendu dangereux par environ un million de mines qui infestent une grande partie de notre territoire national et y empêche ainsi toute action de développement. À cet égard, nous réitérons l'appel à l'assistance internationale, lancé du haut de cette tribune par le Président Idriss Déby lors de la célébration du cinquantenaire de notre Organisation, et par nous-même à la cinquante-deuxième session de cette Assemblée.

Nos préoccupations de politique intérieure ne détournent en rien notre attention de la situation internationale. En Afrique, nous pouvons nous féliciter des progrès enregistrés dans la voie du règlement des conflits par la négociation. C'est le cas notamment en Afrique de l'Ouest sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), particulièrement au Libéria, en Sierra Leone et plus récemment en Guinée-Bissau.

Les efforts entrepris en République centrafricaine, par la MISAB d'abord et la MINURCA ensuite, ont donné des résultats satisfaisants. Mon pays est fier d'y participer depuis 1996. Aussi, est-il de notre devoir d'oeuvrer en vue de la consolidation de la paix qui demeure fragile dans ce pays frère et voisin. Les élections législatives constitueront une importante étape dans le processus de paix et, de ce fait, demandent le soutien total de la communauté internationale. Ces élections n'étant qu'une étape, un retrait prématuré de la MINURCA risquerait de mettre en péril les efforts investis durement pour la paix. En ces temps de troubles dans l'ensemble de l'Afrique centrale, nous lançons un appel à beaucoup plus de patience afin de permettre à la communauté internationale, comme cela se fait partout par les Nations Unies, d'accompagner encore plus loin le peuple centrafricain sur le chemin de la réconciliation nationale et de la sécurité.

Le renforcement des structures existantes en matière de prévention, gestion et règlement des conflits en Afrique doit être encouragé et soutenu résolument par la communauté internationale, qu'il s'agisse du Comité consultatif pour la paix et le désarmement en Afrique centrale ou du Centre

régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, de Lomé, au Togo.

Malgré la mise en place de ces dispositifs, des foyers de tensions sont nés çà et là en Afrique menaçant dangereusement la paix et la sécurité dont ce continent a plus que jamais besoin pour amorcer son décollage économique. Aussi, nous déplorons la situation de guerre persistante dans la région des Grands Lacs et, plus particulièrement, celle qui ravage la République démocratique du Congo. Il est nécessaire et urgent que des efforts réels soient déployés par la communauté internationale sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), avec la coopération des États de la région, pour que la République démocratique du Congo rentre dans ses droits à la réconciliation nationale, à l'unité de ses fils, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale, ce qui passe par le retrait des forces d'agression qui occupent tout l'est de ce pays frère.

S'agissant de l'Angola, le Tchad considère que M. Jonas Savimbi est l'unique responsable de la détérioration de la situation. Il lance en conséquence un vibrant appel à la communauté internationale, au Conseil de sécurité des Nations Unies, pour la reconnaissance de la nouvelle direction de l'UNITA ainsi que la nécessité de lui donner l'assistance nécessaire en vue de parachever rapidement le Protocole de Lusaka.

Dans la corne de l'Afrique, le conflit armé qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée menace la paix dans cette partie du continent. L'accalmie relative obtenue grâce à la médiation de l'OUA doit être observée pour permettre l'établissement des négociations en vue d'un règlement pacifique du différend qui oppose les deux pays frères.

Plus près de ces deux pays, la situation de guerre latente qui sévit en Somalie est loin d'être rassurante. Dans ce pays où les différentes factions en conflit font régner la terreur, la guerre peut éclater d'un moment à l'autre. Il est important de conjuguer les efforts pour que ce pays réintègre la communauté internationale.

Les conséquences de ces foyers de tensions qui agitent le continent africain se mesurent à l'ampleur du nombre des sans-abri et des réfugiés errant d'un pays à un autre à la recherche d'une terre d'accueil, sans compter le nombre très élevé des victimes innocentes, des mutilés et des affamés.

Pour avoir connu dans un passé récent les affres de la guerre, le Tchad mesure à sa juste valeur le prix de la paix et en appelle à la conscience collective afin qu'il soit mis

un terme aux multiples drames que vivent les innocentes populations africaines.

Ce sont les mêmes défis qui nous interpellent en Bosnie-Herzégovine où l'application des Accords de Dayton doit être rigoureusement soutenue afin qu'une paix définitive s'installe dans cette partie du monde.

En Afghanistan, le Tchad exhorte les Taliban au pouvoir à Kaboul et la coalition de l'opposition à engager un dialogue franc et sincère afin d'aboutir à une paix définitive.

Au Moyen-Orient, l'espoir de paix suscité par les accords d'Oslo s'émeuse au jour le jour au regard du blocage des pourparlers israélo-palestiniens. Nous convions toutes les parties concernées au respect de leurs engagements, seule alternative pour parvenir à une paix définitive dans cette partie du monde. Ni la violence, ni l'extrémisme et encore moins l'intransigeance ne permettront d'aboutir à une solution juste et finale de cette crise qui n'a que trop duré.

Mon pays, le Tchad, avait noté avec satisfaction la fin du monde bipolaire et le changement radical intervenu dans la situation internationale. En reprenant les relations diplomatiques avec la Chine-Taiwan, le Gouvernement et le peuple tchadiens n'ont d'autres considérations que de diversifier les relations d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde épris de paix et de justice sur les bases de l'égalité et de la solidarité. C'est ainsi que le Tchad a apporté son soutien à la demande d'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'examen de la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, adoptée le 25 octobre 1971, et ce, en raison d'abord du changement radical de la situation internationale et également de la coexistence de deux gouvernements de part et d'autre du détroit de Taiwan.

Nous nous félicitons des progrès, bien que lents, enregistrés ces dernières années dans le domaine du désarmement, d'une part, et en matière de lutte contre la drogue et les stupéfiants, d'autre part. Nous dénonçons cependant le commerce scandaleux des armes classiques qui alimentent tant de conflits et ensanglantent diverses parties du monde. Nous sommes disposés à appuyer toutes les mesures destinées à lutter contre ce fléau.

Par ailleurs, et face à la globalisation et à la mondialisation engendrant le triomphalisme arrogant des puissants, la communauté internationale doit transcender les disparités entre ses membres et trouver des réponses adéquates pour

surmonter les méfaits des mutations en cours sur le fragile équilibre international. Pour ce faire, elle doit privilégier la concertation et le consensus entre ses membres et réfuter les actions unilatérales menées en son nom au mépris des principes et règles qui la régissent. En conséquence, il devient urgent que les nations éprises de paix et de justice disent le droit, dénoncent les fréquentes ingérences dans les affaires intérieures des États et se prononcent unanimement contre les sanctions économiques souvent inefficaces mais injustes et lourdes de conséquences sociales.

C'est pourquoi, le Tchad réitère sa ferme condamnation de l'empressement avec lequel des frappes aériennes unilatérales ont été exécutées contre une simple usine de produits pharmaceutiques du Soudan, faisant des victimes innocentes dans ce pays frère et voisin. À ce sujet, le Tchad apporte son appui à l'appel lancé du haut de cette tribune par le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine pour l'envoi d'une commission d'enquête sur cette question.

S'agissant de l'affaire de Lockerbie, tout en soutenant la résolution du dernier sommet de l'OUA, tenu à Ouagadougou sur cette question, le Tchad se félicite de la décision des États-Unis et de la Grande-Bretagne d'avoir accepté que le jugement des deux suspects se déroule dans un pays neutre et lance un appel à ces deux pays et à la Hollande afin d'engager des négociations avec la Libye, soit directement, soit par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de conclure un arrangement pour la mise en place de la résolution 1192 (1998) du Conseil de sécurité, et arrêter ainsi les modalités du déroulement du jugement, y compris les mesures de sécurité et de garantie pour les suspects. Ces négociations sont indispensables si nous voulons réellement régler cette question.

Ceci dit, que l'on ne se trompe pas sur le sens de notre politique. Nous condamnons sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes, et les nombreuses victimes des récentes actions terroristes contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et Dar es-Salaam, ainsi que les réactions non moins tragiques qui s'en sont suivies nous commandent de réaffirmer avec force qu'aucune fin ne justifierait le recours au fondamentalisme agressif et aveugle.

Mais il est aussi évident que l'infini désespoir dans lequel sont confinés des millions d'êtres humains ne pourrait être étouffé par l'usage de la force d'où qu'elle vienne. De plus, l'intégrisme radical aujourd'hui vilipendé n'est l'apanage d'aucune confession. La facilité consistant à l'assimiler à une religion ou à un peuple réduit forcément la portée des actions engagées pour le circonscrire.

Nous adhérons, par conséquent, au projet consistant à réunir d'urgence une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, pour arrêter les modalités d'une coopération internationale efficace en vue de l'éradication totale du terrorisme sous toutes ses formes.

Sur un autre chapitre non moins en relation avec nos précédentes préoccupations, nous voudrions exprimer nos vives inquiétudes à l'égard de l'état actuel des relations économiques internationales. Il est, en effet, déplorable de constater que le processus de détente enregistré dans la situation politique internationale et dans la mondialisation de l'économie n'ait en rien modifié les relations économiques inégales, tant les déséquilibres entre États riches et États pauvres sont de plus en plus criants. Si, depuis près de 50 ans, la croissance s'est poursuivie dans les pays développés, le contraire s'est produit dans les pays en développement dont la croissance a stagné, sinon reculé. Ainsi, aux éternels problèmes de la dette et la détérioration des termes de l'échange est venu s'ajouter le problème de la marginalisation constante des pays en développement, en particulier de notre continent africain, dans les circuits économiques internationaux.

Pour réaliser l'objectif de la croissance et du développement durables dans l'intérêt de l'humanité, nous convions la communauté internationale à oeuvrer en faveur d'un système fondé sur des règles qui soient justes, équitables et plus ouvertes; de la libération et de l'élimination progressives des obstacles au commerce des marchandises; de la libération progressive du commerce des services; du rejet de toutes formes de protectionnisme, etc. Il est donc urgent que des mesures concrètes soient adoptées pour permettre à l'Afrique de connaître une croissance soutenue devant conduire à son développement réel.

Nous voudrions enfin réitérer notre soutien total à l'Organisation des Nations Unies, tant dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales que de l'instauration d'un ordre international juste et équitable.

Mais si les Nations Unies veulent jouer pleinement le rôle qui leur revient, il y a lieu qu'elles s'adaptent aux réalités du moment, qu'elles soient crédibles et que leur légitimité soit incontestable, toutes choses que le Conseil de sécurité, dans sa forme actuelle, est loin d'incarner totalement, et ceci pour deux raisons principales. Premièrement, sa composition ne reflète pas du tout les points de vue de l'ensemble, notamment des moins nantis. Deuxièmement, la pratique de la politique de deux poids, deux mesures fragilise de plus en plus ses décisions.

Face à cette situation, la réforme du Conseil de sécurité s'impose d'elle-même. Encore faut-il que cette réforme réponde aux attentes des États Membres. Pour ce faire, elle doit passer par sa recomposition et la révision de son mode de prise de décisions, en particulier du droit de veto dont on use et abuse. C'est le moment, pour notre part, de réaffirmer la position énoncée par le dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine afin que le continent africain soit équitablement représenté au sein de cet organe où se joue le destin de l'humanité tout entière. Il est inconcevable et insupportable qu'une frange importante de cette humanité continue à subir les rigueurs des décisions auxquelles elle n'est pas associée.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdel-Elah Khatib, Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Khatib (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter et de féliciter le Gouvernement et le peuple uruguayens, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je saisis également l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance et mes compliments à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la façon remarquable dont il a dirigé la dernière session.

Je manquerais à mes devoirs si je ne rendais pas également hommage au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour les efforts qu'il déploie afin de renforcer l'autorité de l'Organisation et atteindre les nobles objectifs de sa Charte. Je prends note, en particulier, de son rapport sur les travaux de l'Organisation et peux l'assurer qu'il peut compter sur l'appui et la coopération sans réserve de ma délégation dans l'action résolue qu'il mène pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

La Jordanie a toujours eu foi en les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies. Elle a tout mis en oeuvre pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment au Moyen-Orient, région instable dont les peuples souffrent, depuis plus de 50 ans, du fléau de la guerre, des conflits et des troubles et vivent dans des circonstances difficiles marquées par la confrontation et la polarisation. La Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Hussein Ibn Talal, a toujours été une oasis de sécurité et de stabilité. Elle a toujours fait entendre la voix de la raison et de la modération et a donc dû assumer de lourds fardeaux qui ont épuisé ses ressources naturelles, financières et économiques et qui ont soumis à rude épreuve son processus de développement.

Tout au long des dernières décennies, la Jordanie a oeuvré inlassablement à un règlement pacifique et honorable du conflit israélo-arabe. Elle continue d'aspirer à la réalisation de cet objectif en respectant le traité de paix conclu avec Israël dans le cadre de la Conférence de Madrid et d'appuyer tout ce qui est entrepris pour parvenir à un accord sur les volets palestinien, israélien et autres.

Le processus de paix reste toutefois dans l'impasse, en dépit des mesures prises pour le faire progresser, notamment celles que prennent actuellement les États-Unis sur le volet palestinien. Nous reconnaissons que le volet palestinien est au coeur du processus de paix, et, par conséquent, nous saluons la position constructive adoptée par les dirigeants palestiniens et leur désir sincère de conclure un accord qui permettrait à ce volet de sortir de l'impasse et à cette initiative d'être pleinement et clairement acceptée.

Nous exigeons donc du Gouvernement israélien qu'il déclare accepter sans réserve l'initiative des États-Unis et qu'il honore l'engagement qu'il a contracté au titre des accords en éliminant tout ce qui fait obstacle à la conclusion d'un accord sur le redéploiement et au règlement d'autres questions en suspens. De véritables progrès pourraient donc être réalisés sur ce volet, qui mettraient fin à l'impasse, permettraient de relancer le processus de paix et d'atteindre ses objectifs, ainsi que de garantir au peuple palestinien ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à créer un État indépendant sur son territoire national.

Invoquer des considérations de sécurité pour entraver les progrès ne fera que compromettre davantage encore la sécurité de toutes les parties dans la région. La sécurité ne peut être consolidée que grâce à une paix juste et honorable, une paix qui ne fasse aucun doute pour les peuples de la région, une paix qu'ils peuvent défendre.

La ville occupée de Jérusalem a été l'élément le plus important du conflit israélo-arabe tout au long de ses diverses étapes. Elle fait partie des territoires arabes occupés en 1967. Dès lors, toute considération qui s'applique à ces territoires s'applique également à Jérusalem, notamment la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

Nous demandons à Israël d'arrêter et d'annuler tout acte de nature à modifier le statut de la Ville sainte. En vertu des accords d'Oslo, conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, il a été convenu que le statut final de la ville serait décidé au moment des négociations sur le statut définitif. Toute mesure unilatérale qui serait prise avant la conclusion de ces négociations constitue une violation des accords d'Oslo et de toutes les résolutions

de légitimité internationale. Tant que le statut de la ville n'est pas définitif, celle-ci doit rester ouverte à tous les adeptes des trois religions monothéistes. C'est la Jordanie qui, depuis de nombreuses années, est chargée de veiller au maintien du caractère sacré de la ville de Jérusalem et, dans le contexte de l'occupation, de prendre soin et de préserver les Lieux saints.

D'autre part, Israël devrait s'abstenir de tout acte unilatéral à l'encontre du peuple palestinien, notamment les bouclages, les sièges, les arrestations, la démolition de maisons, la confiscation de terres et l'implantation de colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Israël doit lever les restrictions qui nuisent à l'essor de l'économie palestinienne et permettre au peuple palestinien d'établir des relations économiques normales avec le monde extérieur, à l'abri de toute domination et de tout contrôle économique. Il doit également traiter le peuple palestinien comme un partenaire dans le processus de paix, partenaire qui se réjouit à la perspective de coexister avec Israël sur la base des principes de bon voisinage et de l'égalité, et non pas comme un peuple sous occupation.

En ce qui concerne les négociations sur les autres volets, Israël doit prouver qu'il est sérieusement déterminé à reprendre les négociations avec la Syrie et le Liban là où elles se sont arrêtées, assurer son retrait du Golan arabe syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité en se retirant sans condition du Sud-Liban et en concluant des accords de paix avec la Syrie et le Liban, qui prépareront la voie à une paix globale dans la région.

Cinquante années se sont écoulées depuis la tragédie des réfugiés palestiniens. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) poursuit ses activités en faveur des réfugiés palestiniens, signe que la communauté internationale reconnaît la responsabilité qui lui incombe dans cette tragédie. Toutefois, ces dernières années l'UNRWA a dû faire face à de graves crises financières qui ont menacé parfois la poursuite de ses activités et l'accomplissement de sa tâche. Une fois de plus, la Jordanie entend souligner qu'elle attache la plus grande importance à la poursuite des travaux de l'UNRWA, compte tenu en particulier du fait que c'est elle qui donne asile au plus grand nombre de réfugiés palestiniens et qui leur fournit une aide qui dépasse de loin le budget de l'UNRWA.

La Jordanie a constamment demandé à l'UNRWA de poursuivre ses travaux tant que le problème des réfugiés n'est pas complètement résolu, c'est-à-dire tant que les

réfugiés n'ont pas regagné leurs terres et leurs foyers et/ou tant qu'ils n'ont pas été dédommagés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. L'expiration de la période transitoire de cinq ans prévue dans les accords d'Oslo ne signifie pas que la mission de l'UNRWA est terminée ou qu'elle n'a plus de raison d'être. Il ne sera mis fin à la mission de l'UNRWA que lorsqu'un accord aura été conclu sur une solution définitive au problème des réfugiés et sur une application intégrale de cet accord.

Nous percevons la continuation de l'existence de l'UNRWA et de ses travaux sous trois angles : humain, politique et juridique. Ignorer l'un d'entre eux porterait préjudice à la responsabilité internationale dans la tragédie des réfugiés, qui ont été arrachés de leurs foyers. Nous demandons donc aux pays donateurs de continuer d'apporter leurs contributions à l'UNRWA et de les accroître autant que possible, afin qu'elles soient proportionnelles à l'augmentation naturelle du nombre de réfugiés et permettent de subvenir à leurs besoins humanitaires fondamentaux. Nous lançons également un appel à tous les États qui en ont la capacité financière pour qu'ils fournissent l'aide financière nécessaire à l'UNRWA.

Nous attirons l'attention sur le fait que si l'UNRWA devait cesser de fournir une aide aux réfugiés, cela constituerait en soi un obstacle supplémentaire au processus de paix, sans parler de la déstabilisation qui s'ensuivrait dans la région en raison de la frustration qu'engendreraient une plus grande pauvreté parmi les réfugiés et la détérioration de leur situation économique.

Il est vraiment triste, au moment où on célèbre partout dans le monde le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'il soit encore question de la détérioration de la situation et des droits fondamentaux des réfugiés palestiniens. À cette occasion, il conviendrait de renforcer notre appui au respect des droits de l'homme et de trouver un mécanisme international efficace qui permette de mettre en oeuvre les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en renonçant à la sélectivité et au double critère. Il faut également établir un équilibre entre ces instruments internationaux, d'une part, et les systèmes et lois en vigueur dans plusieurs pays du monde, d'autre part, sans toutefois porter atteinte au principe de la souveraineté des États. Nous estimons donc qu'il convient de renouveler l'appel qui a été lancé de cette tribune par S. A. R. le Prince héritier El-Hassan, en faveur de l'établissement d'un nouvel ordre humanitaire international. C'est dans cet esprit que mon pays a participé et appuyé l'adoption à Rome, en juillet dernier, du Statut de la Cour pénale internationale.

Pour promouvoir la coopération et la coexistence entre différents groupes religieux et ethniques, il faut trouver une formule qui permette d'établir le dialogue entre civilisations et religions afin de remplacer la notion de conflit et de peur des étrangers qui a émergé récemment. Un dialogue entre les religions permettra de mettre en relief les points communs qui existent entre les différentes croyances et d'expliquer les fondements de celles-ci aux autres parties; la compréhension mutuelle et la coexistence en seront ainsi facilitées.

Le dialogue désirable entre religions est le meilleur moyen de faire face aux manifestations d'animosité dès qu'elles apparaissent et aux tentatives dont le but est de donner une fausse image de l'Islam et des musulmans, qu'il s'agisse de ceux qui vivent dans leurs pays d'origine ou de ceux qui ont émigré dans des pays non musulmans. Il est nécessaire de mieux comprendre l'Islam et les musulmans, en renonçant au sectarisme aveugle qui conduit à faire des généralisations injustes et à avoir des idées toutes faites sur plus d'un milliard de musulmans. En raison de ces vues étroites, le sectarisme amène à juger avec malveillance l'Islam et les musulmans en se fondant sur des actes commis par une petite minorité qui n'a pratiquement rien à voir avec les musulmans ni avec la notion de tolérance de l'Islam.

La question des droits de l'homme nous amène à parler des souffrances que le peuple iraquien continue d'endurer depuis huit ans, soit depuis que des sanctions économiques lui ont été imposées. Tout en exhortant le Gouvernement iraquien à respecter totalement et scrupuleusement toutes les résolutions du Conseil de sécurité, à coopérer pleinement et constructivement avec les Nations-Unies à cette fin et à s'engager à rapatrier les prisonniers de guerre koweïtiens et les personnes disparues, nous invitons la communauté internationale à alléger les souffrances du peuple iraquien. Nous soulignons également l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et du Koweït.

D'autres peuples de la région, comme le peuple libyen et le peuple soudanais, continuent d'être victimes de sanctions. D'autres peuples qui n'étaient pas visés par les sanctions sont touchés par leurs conséquences. La Jordanie a été le premier pays dont l'économie a souffert considérablement des sanctions imposées à l'Iraq. Toutefois, nous ne nous sommes pas contentés de persévérer en faisant preuve de patience; nous nous sommes efforcés de respecter les résolutions du Conseil de sécurité par respect pour la légitimité internationale.

Les armes de destruction massive constituent une source dangereuse de tension et d'instabilité. La région du Moyen-Orient a été affligée par l'existence de ce genre d'armes. La solution idéale pour se défaire des armes de destruction massive et pour mettre fin à la tension et à l'instabilité que provoque leur présence pourrait être de conclure des traités internationaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans diverses régions du monde, y compris au Moyen-Orient.

Nous nous inquiétons des essais nucléaires qui ont eu lieu récemment en Asie du Sud-Est dans le cadre d'une course aux armements qui, si elle se poursuivait, aurait des conséquences extrêmement dangereuses. Une grande majorité des pays dans le monde sont acquis depuis longtemps déjà aux garanties internationales qui empêchent la prolifération et l'emploi d'armes nucléaires. Il est fort regrettable que certains se soient écartés de cet engagement moral qui les avait auparavant empêchés de tomber dans le piège d'une vaine course aux armements dans la région. Dans ce contexte, nous demandons à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais afin de sauvegarder la paix et la sécurité internationales et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Ceci permettrait de débarrasser l'humanité de la terreur qu'engendrent les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

Nous sommes particulièrement vulnérables à la menace que posent les armes de destruction massive. Israël possède et met au point un arsenal d'armes nucléaires. En raison d'un affrontement éventuel entre Israël et les autres États qui disposent de ces armes ou d'autres armes de destruction massive, comme les armes chimiques et biologiques, nous vivons sous la menace de ces armes qui risquent d'être utilisées à tout moment. Nous demandons donc qu'un mécanisme de sécurité soit établi dans la région et qu'une instance soit mise en place afin qu'il soit possible de discuter de cette question en vue de supprimer cette menace. Dans ce contexte, il conviendrait d'établir dans la région un centre de règlement des conflits et un centre de prévention des conflits afin de prévoir tout différend avant qu'il ne se produise et d'empêcher qu'il ne dégénère.

La notion globale de sécurité — notion conforme aux nouvelles définitions et conceptions qui ont évolué récemment, notamment après la fin de la guerre froide et la disparition de la politique de polarisation —, qui s'est beaucoup élargie, suscite inquiétude et problèmes variés sur le plan économique, social, politique et humanitaire. Ces problèmes risquent de provoquer la marginalisation et la

frustration de larges secteurs de nos sociétés et d'engendrer ainsi instabilité et troubles susceptibles de mener à l'escalade des différends actuels et à la création de nouveaux différends. Cela entraînerait également une recrudescence de la terreur dans des proportions inquiétantes.

Depuis longtemps, la Jordanie estime que pour éliminer le fléau du terrorisme il faut commencer par s'attaquer à ses causes et rechercher la justice et des solutions politiques que les peuples pourront accepter et préserver. Nous avons également demandé à ce que l'on affronte le terrorisme avec toute la fermeté qui s'impose et qu'une action internationale systématique et concertée soit entreprise sous les auspices de l'ONU, guidée par la Charte, pour trouver les mécanismes qui permettront de lutter efficacement contre le terrorisme.

Nous condamnons donc les deux attaques terroristes de Nairobi et de Dar es-Salaam. Nous condamnons également avec la plus grande vigueur les actes de terrorisme en tout genre, quelle qu'en soit l'origine. Dans ce contexte, il convient de noter les mesures que l'Organisation de la Conférence islamique prend inlassablement, ce que le douzième sommet de la Conférence, tenue à Téhéran en décembre 1997, n'a pas manqué de souligner, aux fins d'établir un code de conduite qui unifierait les vues des États sur le terrorisme et les mesures que prennent ces États pour lutter contre le terrorisme et l'éliminer.

Cette session se déroule à un moment où le monde est témoin de conflits et de luttes dans diverses régions — Balkans, Asie et Afrique. Au Kosovo, des massacres sont encore commis contre des civils innocents malgré la dernière résolution du Conseil de sécurité sur cette question. En Afghanistan, au Congo et dans d'autres régions, les luttes continuent malgré les efforts faits au plan international pour arrêter les effusions de sang qu'elles provoquent et leur trouver une solution conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Les opérations de maintien de la paix figurent parmi les activités les plus importantes de l'Organisation pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. La Jordanie n'a jamais cessé d'avoir foi en les nobles objectifs de ces activités auxquelles elle participe depuis plusieurs années.

Partout dans le monde, d'importants progrès ont été faits vers l'élimination des mines terrestres antipersonnel, qui tuent chaque année des milliers d'innocents et affligent d'un handicap permanent des milliers d'autres personnes, les empêchant ainsi d'exercer leur droit naturel à la vie.

Reconnaissant l'importance de la Convention interdisant les mines antipersonnel, la Jordanie a décidé d'y accéder. S. M. la Reine Noor a parrainé les décisions prises au plan international pour débarrasser l'humanité de cette dangereuse menace, confirmant ainsi la foi que la Jordanie a dans les dimensions humanitaires et les nobles objectifs de cette Convention.

Au cours de ces dernières années, nous avons été témoins d'événements qui ont eu des répercussions profondes sur l'économie mondiale, dont la transition à une économie de marché, la suppression des barrières économiques et l'orientation vers une économie mondiale. Ces événements imposent aux pays en développement et à leurs économies des fardeaux qui les obligent à rechercher les moyens nécessaires pour se protéger des répercussions fâcheuses de cette nouvelle évolution, à adapter leur économie en conséquence, et à se préparer à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les pays riches pourraient aider les pays en développement en s'engageant à accroître l'aide publique au développement, à trouver des solutions globales au problème de la dette extérieure, à les intégrer dans un système mondial de libre-échange et à améliorer les termes de l'échange.

En tant que pays en développement, la Jordanie a connu des problèmes économiques qui ont empiré à la suite de la guerre du Golfe, au début des années 90. Avec l'aide du Fonds monétaire international, mon gouvernement a mené une politique d'ajustement structurel qui a porté fruit. Nous sommes parvenus à réduire notre déficit budgétaire et le volume de notre dette extérieure. Nous avons amélioré les indicateurs macroéconomiques, réformé les réglementations financières dans notre secteur bancaire et relancé le rôle du secteur privé. Néanmoins, nous sommes toujours confrontés à une situation économique difficile à cause des conditions qui prévalent actuellement dans la région et des répercussions qu'entraîne sur notre économie la crise des pays d'Asie du Sud-Est avec lesquels nous avons des liens économiques étroits. Nos exportations vers ces pays ont subi les effets négatifs de la crise.

L'amélioration de la situation économique dans notre région nécessite l'élimination des barrières et des restrictions qui entravent le flux de biens et de services parmi les pays de la région et la coopération entre ces pays pour faire face aux problèmes économiques et environnementaux qui ne manqueront pas de se poser. Nous savons tous que les difficultés et les défis auxquels nous sommes confrontés prennent de l'ampleur et deviennent de plus en plus complexes; la plupart d'entre eux exigent des solutions indivi-

duelles et immédiates. Une coopération accrue est nécessaire pour que nous puissions traiter de ces problèmes sur la base de l'interdépendance et de l'interconnexion entre les différents événements qui se déroulent dans diverses régions du monde.

Nous vivons dans un monde unique où les distances diminuent et les barrières disparaissent. Pour que la coopération internationale puisse se poursuivre dans l'intérêt de l'humanité, nous devons tous éviter l'affrontement et respecter le droit international. Aucun État ne peut se placer au-dessus de la loi. C'est pourquoi nous devons encourager la démocratie au sein du système international, lequel devrait être à l'abri de toute hégémonie et de toute inégalité. L'ONU devrait servir de cadre à cette coopération, ce qui permettrait aux plus petits États de reprendre confiance en la justice.

À la veille du troisième millénaire, il faut espérer que le dialogue s'approfondira entre les peuples et les civilisations, que les attitudes et les activités seront mues par le fait que ce que nous faisons aujourd'hui influera sur l'avenir des générations futures. Notre souci des autres générations nous impose de créer de meilleures conditions que celles dans lesquelles vivaient les générations précédentes. Cela ne peut être fait que par le biais de la compréhension mutuelle et de la coexistence et seulement en mobilisant la volonté politique qui exige l'instauration d'un monde meilleur. Nous sommes sûrs que les générations futures le méritent et que nous pouvons le leur donner.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Motsoahae Thabane, Ministre des affaires étrangères du Lesotho.

M. Thabane (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser nos très chaleureuses félicitations pour votre élection à la conduite des affaires de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Cette élection témoigne de la haute estime dans laquelle nous vous tenons personnellement et tenons votre pays. Vous pouvez compter sur notre soutien indéfectible et sur notre coopération au long de cette année. Par votre intermédiaire, je salue également votre éminent prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session.

Dans la déclaration que vous avez faite à l'ouverture de cette session, vous nous avez appelés à concentrer notre attention sur les grandes questions de notre temps. La liste

des questions que vous avez indiquées est complète, néanmoins, sans juger de leur valeur relative, je souhaiterais appeler l'attention sur quelques-unes d'entre elles seulement.

Le Secrétaire général a présenté un rapport sur les causes des conflits en Afrique à la demande que le Conseil de sécurité lui a adressée l'an dernier. C'est un excellent rapport pour lequel il y a lieu de féliciter le Secrétaire général. Les événements qui sont récemment survenus au Lesotho correspondent bien au diagnostic fait par le Secrétaire général. Rien ne pourrait être plus près de la vérité que l'observation suivante du Secrétaire général :

«Lorsque les dirigeants ne sont pas tenus de rendre des comptes, que les régimes ne sont pas transparents, qu'il n'existe pas de système adéquat de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir, ou que les droits de l'homme ne sont pas respectés, le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés.» (A/52/871, par. 12)

D'après l'expérience récente du Lesotho, il ressort que l'instabilité est susceptible d'apparaître même lorsque les gouvernements sont profondément conscients de la nécessité de respecter ces prescriptions si d'autres intervenants politiques ne sont pas animés de la même volonté de les respecter.

Le 23 mai 1998, des élections générales ont eu lieu au Lesotho, sous le contrôle de la Commission électorale indépendante établie avec la pleine coopération de tous les partis politiques. Cette Commission, qui est une institution nouvelle dans l'histoire du Lesotho, n'avait aucune expérience préalable. Les élections ont été supervisées par 400 observateurs locaux et 150 observateurs internationaux, y compris par des observateurs de l'ONU qui ont tous déclaré qu'elles avaient été libres et régulières. Peu de temps après, cependant, trois des 12 partis d'opposition ont prétendu que le Congrès du Lesotho pour la démocratie avait remporté les élections de manière frauduleuse. Le Vice-Président Thabo Mbeki, de l'Afrique du Sud, s'est efforcé d'offrir une médiation dans ce différend et toutes les parties ont accepté qu'une opération de vérification des résultats des élections soit conduite par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de déterminer s'il y avait eu fraude ou non. La Commission d'enquête, appelée Commission Langa, du nom de son Président, le juge Pius Langa de l'Afrique du Sud, a constaté que même s'il y avait eu des irrégularités adminis-

tratives, il n'y avait pas eu de fraude et que les élections ne pouvaient pas être considérées comme ne représentant pas la volonté de l'électorat.

Mais même en l'absence de fraude, les partis d'opposition continuent de réclamer la démission du Gouvernement et la dissolution du Parlement et de demander que le Roi établisse un gouvernement d'unité nationale au sein duquel tous les grands partis seraient représentés sur un pied d'égalité. Pour parvenir à leurs fins, les partis d'opposition se sont livrés à des actes illégaux qui ont conduit à une mutinerie de l'armée et à la destitution illégale des structures de commandement par des officiers subalternes qui ont soutenu ouvertement les troubles civils fomentés par les trois partis d'opposition en vue de préparer une prise du pouvoir illégale du Gouvernement.

C'est dans cette situation de coup d'État virtuel que le Premier Ministre du Lesotho en a appelé aux Présidents du Botswana, du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe pour obtenir une assistance militaire en vue de rétablir la loi et l'ordre et de faire respecter la discipline dans l'armée du Lesotho. Le Botswana et l'Afrique du Sud, qui sont membres de la SADC, ont assumé la responsabilité de cette intervention au nom de l'ensemble des membres de la Communauté de développement. Pendant que les troupes de ces deux pays étaient occupées à neutraliser la mutinerie de l'armée et le coup d'État virtuel, les partisans des partis d'opposition se sont lancés dans une campagne de pillages et d'incendies dans le centre de la capitale, Maseru, qui s'est ensuite étendue à d'autres villes du pays.

Même si nous ne pouvons pas évaluer en toute certitude l'étendue des dommages causés aux infrastructures, ceux-ci s'élèveraient, d'après les estimations préliminaires, à plus de 200 millions de dollars. Pour un petit pays des moins avancés tel que le nôtre, un tel montant représente une lourde charge pour notre économie déjà fragile. Le Gouvernement en appelle donc à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une assistance en vue d'aider le Lesotho à reconstruire ses infrastructures qui ont été sauvagement détruites.

Nous avons déjà pris contact avec la Banque mondiale pour obtenir une évaluation plus précise de nos besoins à ce sujet et, dès que ces derniers seront établis, nous ferons une demande mieux définie. Au-delà de l'assistance pour la reconstruction matérielle, il est assez clair que le type d'assistance que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et certains donateurs bilatéraux ont apportée pour réorienter l'attitude de notre armée n'a pas encore eu d'incidence durable. L'armée du Lesotho a la

triste habitude d'admettre délibérément en son sein des partisans d'un parti politique ayant exercé le pouvoir pendant plus de 20 ans. Il s'ensuit qu'il lui est très difficile de se soumettre à l'autorité d'un nouveau pouvoir. De récents événements ont souligné le besoin urgent de réorganiser l'armée du Lesotho, à l'instar de ce qui a été fait en Haïti sous supervision internationale.

De plus, tous les partis politiques doivent s'astreindre à la discipline et aux responsabilités qui leur sont imposées en tant qu'acteurs du système démocratique. Ils doivent, notamment, accepter les résultats d'élections générales quels qu'ils soient. Sinon, la communauté internationale doit démasquer et officiellement dénoncer comme criminels les politiciens qui sapent délibérément la culture démocratique, comme l'a fait la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le cas de Savimbi en Angola.

Depuis 1993, le Lesotho s'est engagé dans un programme tendant à instaurer la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La crise actuelle montre combien il est difficile de faire participer à un tel programme les personnes dont la seule préoccupation est l'exercice d'un pouvoir politique personnel.

Le Gouvernement du Lesotho est reconnaissant de l'appui que lui ont apporté les pays de la SADC pour faire échec une fois encore à un coup d'État au Lesotho. La SADC a donné un exemple concret de l'aversion déclarée de l'Afrique pour le renversement par l'armée d'un gouvernement légitime, comme cela s'est récemment produit en Sierra Leone et en République démocratique du Congo.

L'ampleur de la récente anarchie au Lesotho a mis en relief la nécessité de contrôler la possession illicite d'armes de petit calibre. Récemment, au Lesotho, des jeunes, dont bon nombre d'adolescents, ont pu intimider les citoyens respectueux de la loi avec des armes à feu et les obliger à leur livrer des biens gouvernementaux et à évacuer des bureaux gouvernementaux et des entreprises industrielles privées. Vu leur nombre, les armes de petit calibre sont fréquemment utilisées pour recourir à la violence, et elles menacent ainsi la cohésion et le bien-être de nombreuses sociétés. Ces armes rudimentaires, peu coûteuses et faciles à utiliser — dont le nombre s'élève à plusieurs centaines de millions — sont responsables de 90 % des décès dans les conflits actuels. Leur prolifération engendre la violence, les pertes de vies et de biens, l'instabilité sociale, des perturbations dans le développement économique et menace la démocratie.

Pendant la guerre froide, la maîtrise des armements et les efforts de désarmement ont porté exclusivement sur les grands systèmes d'armes, tels que les chars d'assaut, les chasseurs-bombardiers et les armes nucléaires. Bien que cela ait commencé à changer ces dernières années, il n'existe toujours pas de normes internationales pour ces petites armes. La production, le commerce et la possession de ces armes demeurent essentiellement non contrôlés et non réglementés. Le Lesotho appuie donc fermement les efforts actuellement déployés pour trouver une solution internationale aux problèmes posés par la prolifération illicite des petites armes.

Le Gouvernement du Lesotho est, certes, déçu de voir qu'en cette année de célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les efforts qu'il déploie pour instaurer et consolider une culture de gouvernement démocratique ne semblent pas avoir réussi comme escompté. Cependant, le Lesotho ne s'écartera pas de la voie qu'il a choisie pour avancer vers un gouvernement véritablement démocratique, dans lequel tous les citoyens pourront exercer leur droit à la liberté politique et au bonheur personnel.

Il y a 50 ans, les peuples du monde ont établi, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, des normes pour assurer leur sécurité, leur bonheur et leur bien-être. Depuis, la communauté internationale et l'ONU ont avancé à grands pas dans le domaine des droits de l'homme. Les principaux traités relatifs aux droits de l'homme qui ont été adoptés, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant revêtent une grande importance. La lutte menée pour parvenir à l'universalité des droits de l'homme n'a, hélas, pas encore été gagnée de façon décisive, même s'il ne fait aucun doute que nous sommes en voie d'atteindre cet objectif. Nous devons donc redoubler d'efforts pour y parvenir.

Il est regrettable d'avoir à constater que depuis la fin de la guerre froide, ce sont les droits civils et politiques qui ont, au détriment des droits économiques, sociaux et culturels, essentiellement retenu l'attention. On oublie souvent que le développement est aussi un droit de l'homme. Une approche aussi étriquée omet de prendre en compte le lien important qui existe entre l'exercice des droits civils et politiques et le développement. La Déclaration sur le droit au développement entendait souligner ce lien, mais il est regrettable que le dernier des droits reconnus n'ait toujours pas été intégré dans nos programmes relatifs aux droits de l'homme.

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nulle question n'est plus importante que celle de la création d'une Cour pénale internationale permanente. Il y a plus de 50 ans, cette idée était née de la prise de conscience que les cours nationales étant souvent incapables de décourager la commission de crimes relevant du droit international, il s'ensuivait que les auteurs de violations des droits de l'homme étaient assurés de l'impunité. L'adoption, il y a moins de trois mois, du Statut de Rome pour la Cour pénale internationale a été le point culminant d'une longue bataille menée par des femmes et des hommes courageux pour obtenir justice. Le Statut constitue donc notre fier héritage légué aux générations futures.

Durant les années où le Statut de Rome a été négocié, le Lesotho n'a cessé d'affirmer qu'il était impératif que nous puissions compter sur une cour en laquelle nous aurions confiance : une cour efficace, indépendante et impartiale, qui bénéficierait d'une reconnaissance universelle. Pour parvenir à cette fin, plusieurs questions épineuses et sensibles ont dû être réglées au cours des cinq semaines de travaux de la Conférence de Rome. Bien que le Statut n'englobe pas l'ensemble des éléments que nous souhaitons y voir figurer, nous estimons que les aspects concrets du Statut l'emportent sur ses aspects négatifs.

Pour que, dans les années à venir, le droit international et le droit international humanitaire soient davantage respectés, tous les États devront se conformer à la Cour pénale internationale et adopter des mesures pour assurer l'entrée en fonctions sans délai de celle-ci. Nous exhortons donc le Secrétaire général à réunir le Comité préparatoire au début de 1999 afin qu'il entame ses travaux sur le règlement de procédure et de preuve, la définition des éléments constitutifs des crimes, l'accord de siège et d'autres instruments. Nous appelons également l'Assemblée à entériner le Statut de Rome et prions instamment les États de le ratifier en nombre suffisant afin que la Cour puisse amorcer ses travaux. Le Lesotho demeure prêt à oeuvrer en faveur de la réalisation de ces tâches.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale et du douzième sommet du Mouvement des pays non alignés tenu récemment à Durban, en Afrique du Sud, la communauté internationale a focalisé son attention sur le phénomène de la mondialisation, question particulièrement importante pour les pays les moins avancés. La libéralisation des régimes commerciaux et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et sûr sont essentielles à la promotion du développement économique.

Si le cycle d'Uruguay des négociations commerciales multilatérales a débouché sur d'importantes améliorations dans les conditions d'accès au marché pour la majorité des pays du monde, les gains attendus pour les pays les moins avancés provenant de l'impulsion donnée au commerce mondial par le cycle d'Uruguay sont moins évidents. Ces pays font toujours face à de sérieux obstacles dans l'accès de leurs exportations au marché. Des crêtes tarifaires et une progressivité des droits de douane sont encore imposées à leurs principaux produits d'exportation. En outre, il leur est trop difficile de satisfaire à certaines normes en raison des écarts qui existent dans les progrès technologiques.

Les problèmes que je viens de mentionner attestent de l'importance que revêt l'ONU dans l'édification d'un monde de paix, de prospérité et de développement. Une des questions qui préoccupent l'ONU depuis sa création est celle du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires constituent une grave menace pour toute l'humanité et son habitat, bien qu'elles demeurent dans les arsenaux qui ont été constitués à l'apogée de la guerre froide. L'ère des armes nucléaires est révolue, mais on continue d'invoquer leur utilité. Les armes nucléaires sont détenues par une poignée d'États qui maintiennent que ces armes offrent une sécurité accrue, tout en s'arrogeant le droit exclusif d'en posséder. Une telle situation est fortement discriminatoire, instable et intenable. La possession par un État d'armes nucléaires incite en permanence d'autres États à en acquérir. C'est pourquoi la réalité fondamentale est que les armes nucléaires diminuent la sécurité de tous les États.

Les récents essais d'armes nucléaires réalisés par l'Inde et le Pakistan sont un exemple de prophétie autoconcrétisée. Tout en déplorant les mesures prises par ces deux pays, force est de reconnaître qu'ils ont été entraînés sur cette voie par le refus des États nucléaires d'honorer les obligations qui leur incombent de négocier de bonne foi une interdiction complète de toutes les armes nucléaires. Nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires de répondre aux souhaits de toute l'humanité en interdisant les essais partout dans le monde des armes nucléaires grâce à la négociation d'un traité contraignant sur cette interdiction.

Le Lesotho appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies. On s'accorde généralement à reconnaître que le Conseil de sécurité doit être plus démocratique et ses méthodes de travail plus transparentes. Pour la vaste majorité des États, l'ONU est un instrument indispensable à la réalisation de leur rêve de sécurité et de développement collectifs. Il est donc troublant de constater que les efforts de réforme de

l'Organisation sont paralysés dans le domaine le plus décisif : celui de la réforme du Conseil de sécurité. La Charte confère à cet organe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que le Groupe de travail chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité soit à l'oeuvre depuis près de cinq ans, il n'est toujours pas parvenu à mener ses travaux à terme. Le moment est maintenant venu de préparer un texte à négocier et d'entamer les négociations. Sinon, tout cet exercice va finir par perdre tout intérêt.

Le fléau que constituent les conflits en Afrique continue de saper les efforts réalisés en faveur du développement économique et social sur ce continent. Le Lesotho est gravement préoccupé par le refus de l'UNITA de respecter le calendrier prévu pour le règlement du conflit en Angola, conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous en appelons à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, pour qu'il assume les responsabilités qui lui incombent d'appliquer fermement et résolument les mesures adoptées par cet organe, notamment dans le contexte des résolutions 1135 (1997) et 1173 (1998). En tant que membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Lesotho approuve la résolution adoptée lors du récent sommet de la SADC à Maurice, qui a jugé M. Savimbi responsable de la reprise des hostilités dans ce pays et l'a donc déclaré criminel politique.

La situation en République démocratique du Congo est une autre source de préoccupation pour le Gouvernement du Lesotho. La situation a gravement mis en péril les efforts entrepris pour consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Le Lesotho soutient tous les efforts faits pour promouvoir un climat de paix et de sécurité dans cette région, notamment l'initiative de la SADC mise en oeuvre par le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola.

Enfin, la lenteur des progrès dans la voie d'une solution durable au problème de longue date du Sahara occidental est une source de déception. Nous en appelons à toutes les parties intéressées pour qu'elles respectent l'esprit et la lettre du plan de règlement des Nations Unies, dans le contexte de l'accord de Houston, afin que le peuple du Sahara occidental puisse enfin entrer dans le concert des nations en tant que société pacifique, démocratique et stable au moment où nous entrons dans le prochain millénaire.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Congo, M. Rodolphe Adada. Je lui donne la parole.

M. Adada (Congo) : Monsieur le Président, c'est pour moi un agréable devoir de vous dire combien la délégation congolaise se réjouit de vous voir diriger nos travaux. Votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-troisième session, consacre la reconnaissance par la communauté internationale de vos hautes qualités d'homme d'État et de diplomate avisé, mais aussi du rôle appréciable joué par votre pays, l'Uruguay, dans la préservation de la paix dans le monde.

Tout en adressant à vous-même ainsi qu'aux autres membres du Bureau nos vives et sincères félicitations, je voudrais vous assurer de la pleine collaboration de la délégation congolaise. C'est aussi le lieu de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, pour la compétence et l'esprit d'ouverture avec lesquels il a dirigé les travaux de la dernière session.

Je voudrais enfin exprimer l'appréciation de notre délégation à l'égard du Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, qui, dans un univers où prédominent la violence, l'injustice et les frustrations, s'emploie sans relâche à faire prévaloir les vertus du dialogue et de la tolérance, à promouvoir la paix et le développement. La paix et le développement, voilà deux idéaux qui, depuis des décennies, constituent le pari de la communauté internationale.

Il est bien difficile de prendre la parole à la suite de tous les illustres et talentueux orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Que dire de plus, en effet, qui puisse se départir fondamentalement de toutes les réflexions déjà éloquemment exprimées au sujet de l'Afrique et du reste du monde?

Depuis plus d'une décennie, l'Afrique n'alimente l'actualité qu'à travers des crises et des conflits : guerres civiles, guerres inter-États, sécheresses, famines et épidémies qui sont autant d'obstacles à l'essor de ce continent, au point que l'on se demande si l'Afrique n'entrera pas dans le troisième millénaire à reculons.

Le Congo, mon pays, en est malheureusement un exemple. Il y a un an en effet, le Congo se trouvait plongé dans une guerre civile pendant cinq longs mois. La communauté internationale, et en particulier notre Organisation, s'est investie dans la recherche d'une solution négociée à ce conflit. Nous devons rendre hommage aux efforts louables

que le Secrétaire général a déployés, en liaison avec un grand nombre de Chefs d'État africains. Nous savons tous, malheureusement, que ces efforts n'ont guère abouti.

Nous avons, pour notre part, la conviction que le respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance, demeure, dans un environnement économique sain, la condition fondamentale du bien-être de nos peuples. Et c'est faute de l'avoir intériorisé que la classe dirigeante d'hier a imposé aux paisibles citoyens congolais deux guerres civiles en cinq ans, dont la dernière, celle de 1997, a été la plus meurtrière et la plus dévastatrice.

Nous n'avons pas l'intention de nous attarder de nouveau sur les multiples entorses de l'ancien régime aux règles de la démocratie même si cela aiderait à mieux appréhender les causes des douloureux événements qu'a connus notre pays.

Aujourd'hui, la guerre est finie. Le Congo se tourne résolument vers l'avenir. L'avenir, c'est la réconciliation nationale. L'avenir, c'est aussi la reconstruction du pays dévasté. L'avenir, c'est enfin la relance du processus démocratique.

Du 5 au 14 janvier dernier, un forum national s'est tenu à Brazzaville pour étudier les modalités pratiques pour atteindre ces objectifs. Ce forum, qui a regroupé plus de 1 400 participants représentant toutes les tendances de la société congolaise, a mis en place un parlement de transition et fixé la durée de cette transition à trois ans.

Le Gouvernement d'union nationale et de salut public concentre ses efforts sur les objectifs prioritaires suivants : la réconciliation de tous les fils et filles du pays, la réhabilitation des infrastructures, la reconstitution de l'appareil d'État, la relance du processus démocratique dont les opérations de recensement ont commencé en août dernier, la réorganisation de l'économie nationale, avec notamment la privatisation des grandes entreprises d'État, la reprise des négociations avec les institutions financières internationales, négociations qui se sont soldées en juin dernier par l'adoption d'un programme postconflit.

Aujourd'hui, au vu des résultats obtenus, nous pouvons affirmer que le calendrier de la transition sera tenu.

Ces résultats encourageants sont encore à consolider et notre pays reste fragile dans un contexte sous-régional perturbé.

Les événements dont la République démocratique du Congo est le théâtre sont un véritable sujet de préoccupation pour mon pays dont la stabilité dépend, dans une large mesure, de celle des pays voisins. C'est pourquoi je voudrais, du haut de cette tribune, réaffirmer l'attachement du Gouvernement congolais au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Notre pays ne servira jamais de base arrière pour la déstabilisation de ce pays frère.

Connaissant le prix à payer dans une guerre civile et soucieux d'apporter sa contribution à la recherche d'une solution politique à cette crise, le Congo-Brazzaville s'est investi dans des contacts divers avec tous les États de la sous-région. Ce fut le cas à Durban, lors du sommet des pays non alignés où le Président Denis Sassou Nguesso a rencontré la plupart de ses pairs; ce fut le cas plus récemment à Libreville, au sommet des chefs d'État d'Afrique centrale.

Notre pays entend cependant honorer ses engagements pris conformément aux dispositions pertinentes des conventions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies relatives aux réfugiés et personnes déplacées. Aussi me dois-je de démentir solennellement les allégations fallacieuses de certains médias faisant état d'un prétendu accord entre les Gouvernements des deux Congo, pour transférer les déplacés rwandais séjournant au Congo-Brazzaville vers le Congo-Kinshasa en vue de prendre part à la guerre. Les déplacés rwandais séjournant au Congo-Brazzaville sont en effet sous le contrôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et tout mouvement de ces personnes vers une destination quelconque s'effectue sans l'aval de notre gouvernement qui décline, devant l'opinion internationale, toute responsabilité devant les conséquences qui en résulteraient.

En Angola, l'espoir suscité par le Protocole de Lusaka est continuellement mis à mal par la mauvaise foi et les volte-face de M. Jonas Savimbi qui prend ainsi en otage toute une partie du peuple angolais à qui il dénie la possibilité de se consacrer aux tâches de développement. Le Congo, mon pays, soutient fermement le Gouvernement angolais dans son effort pour la recherche d'une paix durable dans le pays ainsi que pour la finalisation de la mise en oeuvre complète et rapide des Accords de Lusaka. Mon gouvernement adhère totalement à la décision adoptée par les chefs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à l'île Maurice, qui considère M. Jonas Savimbi comme l'unique responsable de la détérioration de la situation en Angola et qui invite les autres États

à s'abstenir d'apporter un quelconque appui à M. Jonas Savimbi et à son aile militariste.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire d'Alioune Blondin Beye, digne fils de l'Afrique, qui a donné le meilleur de lui-même, jusqu'au sacrifice suprême, dans la recherche de la paix en Angola.

S'agissant des autres foyers de tension, le Congo préconise toujours des solutions négociées. Ainsi, nous nous réjouissons du cessez-le-feu intervenu en Guinée-Bissau et espérons qu'il sera mis à profit pour élaborer la solution définitive à ce conflit.

Il en est de même du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée où nous soutenons les efforts du Comité de médiation de l'OUA.

Nous ne pouvons demeurer insensibles aux crises et tensions qui prévalent dans les autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient où le processus de paix relancé par les Accords d'Oslo se trouve dans l'impasse, mais aussi en Asie du Sud où les récents essais nucléaires de l'Inde, puis du Pakistan ont augmenté une tension qui était déjà vive.

L'instauration d'une paix juste et durable sur notre planète exige une réelle prise en compte des facteurs déstabilisants assortie de vraies solutions aux problèmes de développement. Car c'est une évidence que de rappeler la relation déterminante entre la paix et le développement.

À la lumière de l'évolution du monde, et après plus d'un demi-siècle d'existence, l'Organisation des Nations Unies semble s'éloigner progressivement et dangereusement de la vision de ses fondateurs. La solidarité semble laisser la place à un égocentrisme qui ne dit pas son nom. Cette nouvelle tendance rend de plus en plus complexe la gestion des questions économiques qui ont déjà fait l'objet de nombreuses réflexions, sans pouvoir offrir à la majorité de nos États des signes tangibles d'amélioration des conditions d'existence de nos peuples.

La violence, la famine, la maladie et la pauvreté continuent à sévir au sein de nos populations. Les causes profondes de ces pathologies ne cessent d'alimenter d'abondantes études et divers programmes de relance et de développement économique, qui demeurent sans effet par manque d'un réel engagement de la communauté internationale. L'Agenda pour le développement, la stratégie internationale du développement de l'Afrique, l'Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de l'Afrique,

pour ne citer que ceux-là, sont autant de schémas qui n'incitent plus à l'optimisme.

La panacée aujourd'hui résulterait de la globalisation. Telle est du moins la philosophie de la libéralisation intégrale. Mais comment s'en convaincre lorsque les possibilités d'exportation des pays en voie de développement se trouvent souvent neutralisées par un protectionnisme à visage nouveau, au travers de différents prétextes — normes techniques, préoccupations environnementales, sociales ou même liées aux droits de l'homme? Comment s'en convaincre alors que baisse régulièrement l'aide publique au développement? Comment s'en convaincre lorsque les économies les plus faibles ploient sous le fardeau de la dette?

En ce qui concerne l'Afrique, nous sommes d'avis que c'est par l'intégration économique que nous pourrions atténuer les effets indésirables de la globalisation. C'est par une plus grande solidarité que nous pouvons espérer relever les défis qui sont devant nous.

Cette année, la communauté internationale célèbre le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est hautement significatif que cet anniversaire coïncide avec la création de la Cour pénale internationale. Notre gouvernement considère comme une avancée majeure l'établissement de cette dernière institution. Nous pouvons affirmer que cet événement vient comme couronner le magnifique édifice dont les pères fondateurs ont lancé, il y a plus de 50 ans, les bases.

Mais l'Organisation des Nations Unies d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier : 185 pays Membres se pressent aujourd'hui là où il n'y en avait que quelques dizaines. Les problèmes de la paix et du développement ne sont plus ceux de 1945. Il est temps de revoir l'agencement de notre maison commune. Il est temps de réformer l'Organisation, y compris son Conseil de sécurité, de la démocratiser afin de mieux l'adapter aux exigences du prochain millénaire.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer la compassion du Gouvernement et du peuple congolais pour le malheur qui frappe actuellement les Caraïbes et le sud des États-Unis d'Amérique touchés par l'ouragan Georges. Ce déchaînement aveugle des forces de la nature vient comme nous rappeler que, grands ou petits, nous sommes tous embarqués sur le même vaisseau, notre planète Terre, et que nous avons un devoir de solidarité, les uns envers les autres.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne ensuite la parole à S. E. M. Blagoj Handziski, Ministre des

affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Handziski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, et de vous souhaiter par la même occasion tout le succès possible dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, a conduit avec succès la cinquante-deuxième session. Je suis convaincu que, grâce à vos éminentes qualités d'homme politique d'Amérique latine et à votre énergie, vous saurez contribuer de façon notable au succès de la présente session.

Qu'il me soit permis également d'exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour le rôle qu'il joue à la tête de l'Organisation. Nous l'assurons d'avance de notre entière coopération.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir m'adresser à la présente Assemblée au nom de la République de Macédoine, mon pays, qui a réussi à éviter les troubles de la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et à obtenir son indépendance dans la paix. Nous avons également été en mesure non seulement de maintenir notre paix et notre stabilité internes, mais aussi d'établir la paix et la stabilité dans une région au climat aussi explosif et troublé que les Balkans. Dans des conditions beaucoup plus difficiles que celles qui règnent dans les autres pays en transition, nous avons réussi non seulement à parachever les réformes des systèmes politique et économique, mais aussi à démocratiser la société, à édifier les institutions d'un État de droit et à faire fonctionner à plein les mécanismes de l'économie de marché. En outre, nous avons réussi à sortir d'une profonde crise financière et économique engendrée par le prix élevé que nous avons eu à payer pour ces réformes radicales et, surtout, pour les pertes subies à la suite de la guerre dans la région et des sanctions imposées à notre voisin, la Yougoslavie.

Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, la République de Macédoine, parmi tous les pays en transition, partage aujourd'hui la première place avec l'Estonie dans les résultats relatifs aux plans macroéconomiques et occupe la quatrième place dans le domaine des réformes structurelles. Pendant plusieurs années, mon pays a connu la stabilité monétaire, avec un taux d'inflation annuel d'environ 5 %. Cette année, le taux de croissance de la production industrielle a dépassé les 10 %. La République de Macédoine, en

veillant systématiquement à maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins, a réussi à établir d'excellents rapports avec la plupart d'entre eux, notamment la République de Slovaquie, la République de Croatie, la République de Bosnie-Herzégovine, la République turque, la République hellénique et la République d'Albanie. Elle a également réussi à devenir l'un des pays qui participent le plus activement à toutes les initiatives régionales prises en Europe du Sud-Est.

La République de Macédoine, qui s'est engagée dans la voie d'une pleine intégration dans les structures européennes et euratlantiques, déploie des efforts considérables pour améliorer ses relations avec l'Union européenne et s'intégrer pleinement dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), contribuant ainsi à la mise en place de la nouvelle architecture de sécurité euratlantique et de l'Europe unie du XXIe siècle.

Ce sont là les réalisations auxquelles est parvenue la République de Macédoine dans une région où, comme on le sait, il n'est pas encore question de paix et de stabilité durables, en raison de la crise en Bosnie, de la crise dans la province yougoslave du Kosovo, des récents événements en Albanie et de l'impasse où se trouvent les processus de démocratisation de certains pays voisins. D'autres facteurs aggravants sont les menaces que représentent le trafic illicite de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, la prolifération des armes de destruction massive et des armes de petit calibre, le terrorisme transnational et local, etc.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes qui accablent la région dont je viens, mais ce sont aussi des problèmes qui affligent les citoyens du monde entier. Nous vivons encore dans une période caractérisée par l'incertitude et l'imprévisibilité. Les guerres locales et les conflits ethniques se poursuivent. La menace des armes de destruction massive se fait de plus en plus inquiétante. Le crime organisé, le trafic illicite de stupéfiants et le terrorisme perturbent le monde entier. Les crises financières et économiques, comme les catastrophes environnementales, sont devenues plus fréquentes que jamais.

Ces questions complexes qui, avec celle de la mondialisation, marquent la fin de ce siècle et marqueront le siècle à venir, sont, avec la question de la réforme de notre Organisation, les principaux thèmes du débat de la présente session. Aussi mon pays, la République de Macédoine, attache-t-il une énorme importance à cette session, car il espère que les décisions qu'elle adoptera sur ces sujets amélioreront notre coopération mutuelle et renforceront le rôle des Nations Unies dans l'esprit de sa Charte.

Au XXI^e siècle, notre Organisation va connaître une multitude de nouveaux défis différents de ceux auxquels nous avons eu à faire face au cours des décennies passées. Pour relever ces défis comme il convient, nous avons besoin d'une mondialisation encore plus prononcée dans le domaine de la coopération. Cela passe par l'Organisation des Nations Unies, et nous devons par conséquent mettre tout en oeuvre en temps voulu pour que celle-ci soit prête à relever ces défis.

Nous pensons que le programme de réformes du Secrétaire général constitue à ce titre un excellent point de départ. Ces réformes sont dans l'intérêt de tous les États Membres et nous les appuyons pleinement. Elles devraient, à notre avis, apporter des améliorations appréciables aux travaux de tous les organes de la famille des Nations Unies.

Nous sommes, à ce propos, favorables à une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, fondée sur les rapports politiques réels entre les États Membres.

Les processus de la mondialisation dans lesquels s'est engouffrée notre planète sont irréversibles. Grâce à eux, nous sommes mieux à même d'affronter ensemble les menaces, mais ils doivent également profiter à tous les pays qui y participent. L'ONU est la seule organisation en mesure de définir les principes, normes et règles nécessaires et de garantir le partage équitable des obligations et des avantages entre tous les membres de la communauté internationale. Ce n'est qu'ainsi qu'il nous sera possible, tous ensemble, d'éviter les éventuels effets néfastes de ces processus de mondialisation.

La République de Macédoine a d'ailleurs apporté sa modeste contribution en présentant à la présente session un projet de résolution sur la prévention de la marginalisation des petits pays en développement et des pays en transition dont l'économie est affaiblie.

La communauté internationale assiste en ce moment à de nombreuses crises et à de nombreux conflits nouveaux, qui dégénèrent la plupart du temps en violences d'une intensité et d'une sauvagerie sans précédent. L'ONU s'est engagée jusqu'ici dans la prévention et dans la gestion de toutes ces crises. Mais les enseignements tirés de celles qui sévissent dans la région d'où je viens ont montré que notre Organisation devait, en gérant ces différends, prendre les mesures suivantes : d'abord, se concentrer sur leurs causes profondes; deuxièmement, se concentrer sur un dispositif d'alerte rapide; troisièmement, activer la diplomatie préventive pour le règlement pacifique de ces différends avant que

les hostilités ne soient déclenchées; et, quatrièmement, déployer des forces préventives dans les régions ou pays voisins pour empêcher que ces crises ne fassent tache d'huile.

En 1992, au moment où s'étendait la guerre en Bosnie, qui menaçait les régions du sud ainsi que mon pays — qui n'était pas alors Membre des Nations Unies — nous avons demandé le déploiement d'une mission de prévention le long de nos frontières septentrionale et occidentale. Le Conseil de sécurité a pris une décision constructive, qui a débouché sur la naissance de la première mission préventive des Nations Unies, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU).

Je saisis l'occasion pour exprimer la gratitude de mon peuple et de mon pays au Conseil de sécurité pour la sage décision qu'il a prise, aux pays qui fournissent des contingents — les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark — et à tous les autres pays qui ont contribué à la stabilisation de la situation le long de nos frontières nord et ouest.

Comme les membres le savent, la mission de la FORDEPRENU a également toujours agi pour prévenir d'éventuels conflits dans la région. Cette mission de prévention, certainement la plus fructueuse, a toujours reçu l'appui de nos citoyens, ainsi que celui de mon gouvernement. Nous sommes tout particulièrement heureux que ces évaluations favorables figurent dans tous les rapports du Secrétaire général Kofi Annan.

Nous sommes convaincus que la crise de l'an dernier en Albanie et la crise du Kosovo, qui s'est particulièrement intensifiée depuis le début de cette année, auraient eu des conséquences beaucoup plus graves pour la paix et la stabilité dans la région si la mission de la FORDEPRENU n'était pas restée en République de Macédoine ou s'il y avait été mis fin l'an dernier, comme certains l'avaient proposé. Je voudrais donc exprimer toute notre reconnaissance à tous les États membres du Conseil de sécurité qui ont adopté la résolution relative à la prorogation de son mandat.

Je voudrais également souligné qu'il est nécessaire que cette mission reste en République de Macédoine tant que la situation en Albanie voisine ne se sera pas stabilisée et tant que la crise du Kosovo n'aura pas été réglée de manière pacifique. En tant que voisin direct, cette question nous intéresse particulièrement et, par conséquent, nous essayons, grâce à notre politique constructive, d'apporter notre contri-

bution aux efforts que fait la communauté internationale pour régler la crise du Kosovo.

Bien que la solution de cette question soit généralement envisagée dans le cadre de la République de Serbie et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues de la République fédérale de Yougoslavie, il est manifeste que les conditions d'un règlement durable n'existent toujours pas. La solution intérimaire proposée par le diplomate américain Christopher Hill et le Groupe de contact permettra, espérons-nous, de régler cette crise. Plus tôt cette solution temporaire sera acceptée et mise en oeuvre, plus tôt seront créées les conditions permettant de parvenir à un règlement durable de la crise du Kosovo, et, partant, d'éliminer cette menace à la stabilité de la région.

Si tel n'était pas le cas, nous ne pouvons que nous inquiéter, en tant que voisin direct, de l'apparition éventuelle de nouveaux courants de réfugiés, qui pourraient déstabiliser à la fois les pays de la région et ceux d'autres régions. Au stade actuel, cette crise n'a pas encore eu de graves répercussions sur la paix et la stabilité en République de Macédoine où se trouve une minorité albanaise considérable. Toutefois, tous nos citoyens, quelle que soit leur appartenance nationale ou religieuse, s'inquiètent de l'aggravation éventuelle de cette crise.

Bien que certaines mesures initiales aient été prises récemment en vue de régler la crise du Kosovo et que des conditions plus larges aient été créées à cette fin — comme, par exemple, la décision prise par les Ministres de la défense du Partenariat pour la paix et des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'Europe du Sud-Est, en vue de l'établissement de la première brigade multinationale chargée des opérations d'appui à la paix, ou les résultats positifs des initiatives régionales telles que l'Initiative centre-européenne (ICE), l'Initiative de Royaumont, la Coopération économique de la mer Noire (CEMN), l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, et le processus relatif à la sécurité, la stabilité et la coopération en Europe du Sud-Est — les derniers événements qui ont eu lieu au Kosovo, au cours desquels nombre de citoyens ont été massacrés, ne pourront qu'avoir des répercussions fâcheuses sur la situation générale en matière de sécurité. Nous condamnons toutes ces exactions et nous soulignons que ce n'est, certes, pas là le moyen de surmonter les différends ou d'y trouver une solution pacifique.

Nous demandons donc la mobilisation et l'harmonisation de toutes les activités de la communauté internationale, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe (OSCE), de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies car, selon nous, les possibilités d'un règlement pacifique n'ont pas encore été épuisées. Dans ce contexte, mon pays a déployé de grands efforts pour contribuer de façon constructive à ce règlement. Comme on le sait, au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale, trois résolutions sur l'établissement de relations de bon voisinage en Europe du Sud-Est, qui ont été présentées par la République de Macédoine, ont été adoptées à l'unanimité.

À cette session, nous avons proposé l'adoption d'une nouvelle résolution sur la prévention de la désintégration violente des États. Il faut espérer que ce projet de résolution sera également adopté par acclamation. C'est ainsi que la République de Macédoine contribue concrètement, tout en les appuyant fermement, aux efforts que déploient les Nations Unies pour créer un mécanisme d'alerte précoce en cas d'éventuels conflits, pour parvenir au règlement politique des différends qui subsistent, et pour éviter les conséquences à court, moyen et long terme de ces différends.

Entre les parties principales des cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de l'Assemblée générale, l'Organisation a entrepris un grand nombre d'activités pour régler les crises actuelles et empêcher que d'autres ne surviennent. Pour contribuer sensiblement à la prévention de tels conflits violents il conviendrait manifestement de traduire en justice les criminels de guerre et de sanctionner les actes et atrocités criminels qu'ils ont perpétrés.

Le parachèvement fructueux de la Conférence sur la création de la Cour pénale internationale est un événement historique. La République de Macédoine appuie intégralement les résultats de la Conférence de Rome, ainsi que le Statut qui y a été adopté par la majorité des pays participants, y compris le mien. L'Assemblée générale devrait maintenant adopter les décisions devant permettre à la Cour d'assumer toutes ses fonctions.

Dans ce contexte, il est tout aussi important de noter qu'en un laps de temps très court, 40 pays, dont la République de Macédoine, ont ratifié la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction. La République de Macédoine a donc fermement réaffirmé son attachement à l'élimination totale des mines terrestres antipersonnel, tout comme elle a, grâce à de grands efforts, beaucoup contribué à la prévention de la prolifération des armes de petit calibre qui abondaient dans la région à la suite de la crise qui a sévi l'an dernier en Albanie.

Les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit se sont révélés être les conditions fondamentales préalables à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable des États. Depuis le premier jour de son indépendance, la République de Macédoine s'est engagée à créer ces conditions préalables.

Aujourd'hui, au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous estimons nécessaire de souligner tout particulièrement que l'adoption de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme créera non seulement de nouvelles responsabilités pour tous les États Membres de l'Organisation, mais qu'elle stimulera partout dans le monde tous les activistes qui agissent déjà dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

En tant que pays dont la Constitution ne prévoit pas la peine de mort, nous appuyons les projets de protocole à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention contre la torture, ainsi qu'une large gamme de projets et de programmes dans le domaine des droits de l'homme, de la primauté du droit, etc.

Qu'il me soit permis de terminer en réaffirmant notre ferme attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. La République de Macédoine est un petit pays qui lutte pour le progrès et le développement dans une région qui connaît encore troubles et instabilité. C'est là sans doute la raison qui porte notre pays à ressentir vivement les menaces et les défis qui sont communs au monde entier. Chaque État Membre de l'ONU, quels que soient sa taille et son potentiel humain, devrait donc contribuer aux mesures prises pour diminuer les risques de ces menaces, et il devrait également jouir des avantages que procurent les processus de la mondialisation actuellement en cours. La survie de chaque État, de chaque peuple, de l'ensemble de la planète dépend de notre solidarité commune et de la responsabilité commune qui nous incombe envers les générations futures, qui ne peuvent être unies qu'ici, dans notre Organisation commune, les Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Eriya Kategaya.

M. Kategaya (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, présenter aux membres de l'Assemblée les excuses du Président Yoweri Kaguta Museveni,

qui devait prendre la parole ici, mais que des devoirs urgents de sa charge ont empêché de venir à New York.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous adresser nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour l'excellente manière dont il a présidé les travaux de la précédente session. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de tous les efforts qu'il a entrepris pour restructurer notre Organisation afin de lui permettre de relever les défis du prochain millénaire.

M. Filippi (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.

L'Organisation des Nations Unies a été le fer de lance des efforts déployés pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au développement économique et social. Elle a aidé de nombreuses communautés dans le monde entier à réaliser la paix, et à jouir ainsi d'une plus grande sécurité et d'un niveau de vie supérieur. L'Afrique est confrontée à nombre de défis qui doivent être traités d'urgence. C'est une région instable où de multiples conflits ont engendré une atmosphère explosive. Les populations de réfugiés se sont multipliées et sont devenues une nouvelle source d'instabilité pour l'avenir. La situation est encore compliquée par le grand nombre de personnes déplacées au plan interne. C'est véritablement une tragédie politique et humanitaire de grande ampleur qui prend place dans la région. Il est donc urgent que la communauté internationale appuie les efforts faits par l'Afrique pour traiter les causes profondes de ces conflits.

D'après certaines obligations, les divergences ethniques seraient la cause première de conflit dans la région. Ma délégation ne souscrit pas à ce point de vue et estime que le manque de direction, la pauvreté et les faibles niveaux de développement économique de la région sont les principales causes sous-jacentes de conflit. Les dirigeants de notre région doivent correctement définir et analyser les causes profondes des problèmes et établir des priorités claires. Il est également impératif, pour qu'une paix permanente règne dans la région, qu'un programme d'ensemble de redressement économique et de développement soit mis en oeuvre en Afrique. Des efforts concertés doivent, par conséquent, être faits pour réduire et, finalement, éliminer la pauvreté dans le monde.

L'Ouganda a eu l'honneur, dans ce contexte, d'accueillir un forum des dirigeants à Kampala en janvier dernier, qui a donné l'occasion aux chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique orientale, australe et centrale de se réunir et de s'entretenir avec le Président de la Banque mondiale. Cette réunion, unique et déterminante à bien des égards, a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre l'Afrique et la Banque. Elle a été l'occasion d'instaurer un véritable esprit de partenariat entre l'Afrique et la Banque. Deux des résultats importants de cette rencontre ont été la décision, par la Banque mondiale, de considérer l'Afrique comme une région prioritaire de développement et la détermination de dépolitiser l'aide extérieure. Il a également été convenu que les pays africains devraient fixer eux-mêmes leurs priorités de développement. Ma délégation espère que les accords conclus à la réunion des dirigeants de Kampala déboucheront dans un avenir proche sur des activités concrètes de la part de la communauté internationale. Il faut espérer que des mesures semblables seront prises avec d'autres organes du système des Nations Unies.

La communauté internationale s'est trop longtemps employée à mettre en oeuvre des programmes humanitaires à court terme, méconnaissant les exigences à long terme de la paix et du développement durables. L'expérience passée a montré que cette démarche n'était pas de nature à assurer une paix et un développement durables. Le Secrétaire général a d'ailleurs indiqué dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique que :

«La prévention de tels conflits ne consiste plus à défendre des États ou à protéger des alliés, mais bien à défendre l'humanité elle-même.» (A/52/871, par. 3)

La prévention des conflits, notamment la consolidation de la paix après les conflits, exige que des mesures soient prises en vue de favoriser les flux financiers dans la région. À cet égard, il est urgent d'examiner soigneusement et promptement les possibilités d'appliquer les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Les coupes sombres opérées dans les dépenses sociales et les investissements publics, qui ont engendré des niveaux élevés de chômage, provoquent de nouveaux foyers de mécontentement et ravivent ainsi les conflits. Les tentatives d'imposer au processus de paix des conditions contraires à la morale et les coupes réalisées dans l'aide accordée à des gouvernements faibles qui font de sincères efforts pour poursuivre la réconciliation ou mettre en oeuvre des accords de paix ont été nuisibles. Ma délégation préconise la mise

sur pied de programmes d'ajustement structurel orientés vers la paix, si l'on veut restaurer la paix et le développement durables en Afrique et ailleurs.

Nombre de délégations ont exprimé leur point de vue sur la situation qui sévit dans la région des Grands Lacs en faisant mention tout spécialement de la crise qui fait rage actuellement en République démocratique du Congo. Mon pays a été expressément accusé d'intervenir dans cette crise. Pour certains États Membres de l'Assemblée, les faits concernant la situation en République démocratique du Congo manquent de clarté. De nombreux orateurs ayant soulevé cette question, il nous semble souhaitable d'apporter les éclaircissements suivants.

L'intérêt que porte l'Ouganda à la situation dans la région des Grands Lacs reste fondé sur les principes suivants : nécessité de veiller à la sécurité de l'ensemble du territoire ougandais et à la protection des vies et des biens de la population ougandaise et souci d'assurer une stabilité maximum dans la région, étant donné que l'instabilité dans tout pays voisin se répercute directement sur notre sécurité et notre économie.

Ces préoccupations sont légitimes. La position adoptée par l'Ouganda à l'égard de cette crise est conforme, par conséquent, à la poursuite de nos intérêts. Avant la chute de l'ancien Président Mobutu, il a été impossible pour l'Ouganda d'obtenir la coopération du Gouvernement zaïrois de l'époque, pour faire en sorte que le territoire zaïrois ne soit pas utilisé par des organisations terroristes qui engendrent l'insécurité tant le long de la frontière entre l'Ouganda et le Zaïre qu'à l'intérieur de l'Ouganda.

Lorsque le Président Laurent Kabila est arrivé au pouvoir, il a été mutuellement convenu entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo que nos deux armées opéreraient conjointement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo afin de contenir et éventuellement de chasser les bandits qui utilisaient les bases qu'ils détenaient dans cette zone pour déstabiliser l'Ouganda. Conformément à l'accord convenu, l'Ouganda maintient depuis lors une présence militaire dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, en application des dispositions de l'accord bilatéral conclu entre nos deux pays. La situation qui règne actuellement en République démocratique du Congo nécessite que l'Ouganda maintienne cette présence militaire, qui est déterminante pour assurer la sécurité de notre pays et de notre population.

Qu'il soit bien clair pour tout le monde que l'Ouganda n'a aucune visée territoriale sur la République démocratique

du Congo. L'Ouganda n'a pas pour responsabilité principale de dicter à la République démocratique du Congo les mesures politiques qu'elle doit prendre. Cependant, toute mesure interne prise en République démocratique du Congo qui ne tient pas compte des sources légitimes en matière de sécurité de ses voisins tombe dans notre domaine d'intérêt. Nous tenons à dire que l'intervention militaire unilatérale de la part de tout pays ou de tout groupe de pays est inacceptable. Ces actes aggraveront probablement le problème. Si une intervention est fondée, la décision doit se prendre au niveau régional, et être conduite par exemple, par l'intermédiaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ou même des Nations Unies, et dans le contexte d'initiatives de paix déjà en place.

Nous tenons donc à souligner que de difficiles efforts sont déployés au niveau régional pour faire face à la situation qui sévit en République démocratique du Congo. Ces efforts devraient être appuyés par tous les Membres de l'Organisation et par toutes les parties concernées par le conflit et qui sont directement intéressées par l'instauration de la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

La volonté de l'Ouganda de respecter pleinement les droits de l'homme universels est bien connue. Toutefois, il est regrettable que des crimes soient actuellement commis quotidiennement à l'encontre du peuple ougandais par les forces qui remplacent ce qu'on appelle la Lord's Resistance Army (LRA) au sud et avec l'aide de leurs commanditaires, qui ne croient ni en la liberté ni au respect des droits de l'homme. Des enfants innocents sont quotidiennement enlevés et soumis aux travaux forcés et au service militaire et sont les victimes d'autres crimes semblables, avec l'appui des commanditaires de ces groupes terroristes. Le monde a pris conscience de ce crime horrible à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, lorsqu'elle a adopté le projet de résolution E/CN.4/1998/L.40, qui demande à la LRA et à ses commanditaires de relâcher immédiatement et inconditionnellement tous les enfants enlevés.

Ma délégation pense que sans appui externe, la Lord's Resistance Army ne serait pas en mesure de commettre ces atrocités et de défier l'opinion publique internationale sur cette question extrêmement importante. Nous demandons à la communauté internationale d'intensifier les pressions qu'elle exerce sur les pays impliqués afin qu'ils cessent de soutenir ces terroristes. Par ailleurs, nous souhaitons remercier les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous ceux qui se sont efforcés d'obtenir

la libération de ces enfants. Nous espérons que leurs efforts ne seront pas faits en vain.

L'Organisation des Nations Unies est une institution vibrante à bien des égards, notamment parce qu'elle soutient de façon indéfectible les activités destinées à promouvoir la liberté, la paix et la sécurité. Aujourd'hui, le terrorisme représente une grave menace pour ces valeurs. Des individus et des organisations dont la spécialité est de violer ces valeurs courent sur cette Terre impunément. Les récentes attaques contre l'Afrique de l'Est ont été perpétrées au moment où nous pensions que le monde avait compris que ces actes meurtriers et destructifs insensés et aveugles étaient inutiles. Ma délégation est fermement convaincue qu'il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures collectives pour que ces sauvages ne puissent trouver refuge. Les pays qui sont connus pour abriter de tels éléments devraient être isolés et sévèrement punis afin que la liberté humaine puisse être protégée. Ma délégation estime, en outre, que le moment est bien choisi pour organiser une conférence internationale sur le terrorisme qui serait chargée de concevoir des stratégies propres à faire face à ce problème grandissant.

L'an dernier, le monde ne comptait que cinq États nucléaires déclarés. Aujourd'hui, il en compte sept. Et l'an prochain, il se pourrait qu'il y en ait davantage. Au fond, les accords de non-prolifération tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'ont pas découragé l'émergence de nouveaux États nucléaires.

L'idée que la sécurité dépend de la possession des armes nucléaires se répand peu à peu et de façon inquiétante dans l'ensemble du monde. Cette situation engendre de nouveaux dangers pour la survie de l'espèce humaine. Pour ma délégation, il faut élaborer une nouvelle notion universelle de sécurité. Il faut éliminer toutes les armes nucléaires. En foi de quoi, ma délégation appelle à l'adoption d'un plan d'action pour l'élimination de toutes les armes nucléaires dans un délai précis. Cette démarche doit être universelle, et non régionale ou discriminatoire, si l'on veut qu'elle atteigne les objectifs souhaités.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, plusieurs faits nouveaux sont intervenus sur la scène internationale, dont certains sont source d'espoir et d'encouragement, tandis que d'autres ont engendré destruction et désespoir.

La question du Sahara occidental inquiète ma délégation. Elle nous inquiète par la lenteur des progrès réalisés

sur la voie de la tenue d'un référendum sous l'égide des Nations Unies sur l'autodétermination de la population vivant sur ce territoire. Nous en appelons aux parties pour qu'elles surmontent leurs différends et permettent la tenue d'un référendum juste et impartial.

En ce qui concerne l'incident de Lockerbie, l'Ouganda se félicite des premières démarches faites en vue de résoudre le problème entre les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni d'une part, et la Libye d'autre part. Nous encourageons le Secrétaire général à élaborer des arrangements complets et clairs qui soient acceptables pour toutes les parties concernées afin que la question puisse être définitivement réglée.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde globalisé. La mondialisation a créé de nouvelles possibilités en même temps que de sérieux risques et problèmes. Son impact a renforcé les pays développés et affaibli les pays en développement. Cette situation n'augure rien de bon pour la paix et la sécurité internationales. Il faut de toute urgence adopter une politique rigoureuse afin de réorienter le commerce et les finances internationales. La crise en Asie du Sud-Est doit servir d'avertissement au monde contre la catastrophe qu'engendrerait toute inaction. Le fossé grandissant entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre les pays du Sud pourrait également devenir source d'instabilité future. Il faut sans tarder régler ces problèmes. Ma délégation invite les pays développés à honorer leurs obligations et à accroître le volume des ressources qu'ils transfèrent aux pays en développement pour que ces derniers transforment leur économie et deviennent ainsi des partenaires égaux dans l'économie mondiale.

Tout récemment, et malgré des ressources à la fois humaines et financières extrêmement limitées, les Nations Unies ont admirablement relevé les défis de notre temps, notamment ceux que posent le maintien de la paix, les opérations d'urgence et le développement. Le bilan des résultats obtenus par l'Organisation est tout à fait louable, ce qui devrait renforcer la confiance que nous plaçons en elle.

En nous rapprochant du XXI^e siècle, cette confiance devrait se concrétiser dans la volonté politique qu'exige le renforcement de l'Organisation. Il convient de manifester notre foi en l'ONU et notre dévouement envers elle et envers ses parties constitutives en lui fournissant les ressources dont elle a besoin pour accomplir l'immense mission qui lui est confiée. Léguez aux générations futures une Organisation forte, en mesure de garantir les principes

consacrés au préambule de la Charte des Nations Unies, pose un défi qu'il convient de relever.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Sama Banya, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

M. Banya (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Président Alhaji Ahmad Tejan Kabbah et du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, je voudrais exprimer nos sincères félicitations à M. Didier Opertti pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session et notre conviction que sous sa direction avisée notre session sera couronnée de succès. Nous sommes certains que sa remarquable expérience des affaires publiques l'aidera dans les fonctions qu'il a été chargé d'assumer, ce dont nous avons déjà eu la preuve au cours de ces deux dernières semaines. Nous exprimons également notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Oudovenko, de l'Ukraine, pour la qualité de son travail.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'ensemble du personnel du système commun des Nations Unies pour l'aide qu'ils n'ont cessé d'apporter au peuple sierra-léonais dans l'énorme tâche de reconstruction, de relèvement et de réinstallation de centaines de milliers de ses compatriotes qui ont été les victimes malheureuses de neuf mois d'anarchie due à la junte. M. Annan a remis le char international de l'État sur la bonne voie et ma délégation lui souhaite plein succès.

L'an dernier, à la même époque, le Président de mon pays a traité ici de la situation en Sierra Leone. Je suis sûr que la plupart d'entre vous se souviennent de la façon dont il a décrit les événements tragiques et les troubles qui ont suivi après qu'un gouvernement élu démocratiquement ait été renversé par une bande d'aventuriers militaires avec la complicité de civils opportunistes qui sont devenus leurs collaborateurs agissant. Grâce à la résistance de la société civile tout entière, appuyée et encouragée par la communauté internationale, je suis ici aujourd'hui pour représenter le Gouvernement légitime de la Sierra Leone qui a été restauré.

Contre toute attente, notre peuple a défié les violents anarchistes armés et malavisés qui semblaient n'avoir pour seul objectif que la destruction totale de la société civile de la Sierra Leone. Heureusement, ce cauchemar n'est plus qu'un mauvais souvenir.

En février dernier, les forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), que présidait alors le regretté général Sani Abacha, du Nigéria, ont, sous la conduite du Nigéria et avec l'appui de nos Unités de défense civile, déposé la junte. Auparavant, plusieurs tentatives avaient été faites pour parvenir à un règlement négocié. La communauté internationale allait apprendre que la junte et ses alliés, le Front uni révolutionnaire (FUR), avaient toujours négocié de mauvaise foi et qu'il était impossible de leur faire confiance.

Il faut, pour y croire, avoir vu les atrocités commises par la junte au cours des neuf mois qu'a duré son règne, notamment après son retrait dans le nord et l'est du pays. Viols, meurtres, mutilations, vandalisme et incendies de villages entiers étaient le lot quotidien de la population. Des civils non armés, notamment des femmes et des enfants, ont été leurs infortunées victimes.

Suite à la destruction aveugle perpétrée par la junte et, bien avant, par le FUR, il faut remettre en état l'économie et reconstruire le pays. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a parlé de la Conférence spéciale sur la Sierra Leone qu'il a convoquée, ici, au Siège des Nations Unies, le 30 juillet dernier. La communauté internationale avait été invitée à focaliser son attention sur la situation en Sierra Leone.

Nous avons été très encouragés tant par les délibérations et les résultats de cette conférence, que par les délibérations de la deuxième réunion au niveau ministériel que le Conseil de sécurité a tenue sur l'Afrique la semaine dernière et au cours de laquelle il a été beaucoup question de la Sierra Leone.

La crise humanitaire est immense et les réfugiés et personnes déplacées sont en grand nombre. Le désarmement et la démobilisation ainsi que les processus de réinsertion, de relèvement et de reconstruction exigent de nombreuses ressources. Certaines des annonces de contributions se sont maintenant concrétisées, mais beaucoup reste encore à faire.

Je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à ceux qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions et à ceux qui n'ont pas encore tenu parole pour leur demander de faire tout leur possible pour nous aider. Entre-temps, j'exprime ma sincère reconnaissance à tous les membres et, surtout, aux membres du groupe de contact que le Royaume-Uni doit coordonner pour ce qui a déjà été réalisé.

Dès que le Gouvernement légitime a été renversé, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à sa réunion de Harare en juin 1997, a condamné à l'unanimité cette prise de pouvoir et a demandé à la junte de rendre au Gouvernement élu démocratiquement son pouvoir et au pays son régime constitutionnel. La réaction rapide de la CEDEAO, la paix qui en a résulté au Libéria et le retour maintenant de la démocratie en Sierra Leone montrent clairement ce qu'une organisation régionale peut faire avec la détermination qui s'impose. L'ECOMOG peut agir, mais pour ce faire, il doit pouvoir compter sur des instruments que seule la communauté internationale est en mesure de lui fournir.

Mon pays est pleinement conscient que même si la junte du Conseil révolutionnaire des forces armées et du FUR a été évincée, la paix et la sécurité obtenues au prix d'énormes sacrifices par la population de la Sierra Leone doivent encore être consolidées. Dans l'intérêt de la population, la communauté internationale, en général, et les forces de la sous-région, en particulier, doivent rester présentes en Sierra Leone jusqu'à la création d'une nouvelle armée nationale. À cet égard, la République fédérale du Nigéria a accepté le détachement du général de brigade Maxwell Khobe, commandant de l'ECOMOG en Sierra Leone, comme chef d'état-major de la défense de notre pays. Il travaille déjà sur les modalités de constitution d'une armée bien formée et consciente de sa responsabilité en tant que défenseur de notre Constitution. J'ai toutes les raisons de penser que cette tâche sera menée à bien avec le professionnalisme qui a toujours caractérisé les opérations de l'ECOMOG, tant au Libéria qu'en Sierra Leone.

À cette étape, j'ajouterai que le Gouvernement de la République de Sierra Leone s'est engagé à démobiliser, à désarmer et à intégrer tous les anciens combattants, conformément à l'Accord de paix d'Abidjan et au plan de paix de Conakry, et ce, malgré l'absence de bonne foi de la part tant du FUR que de la junte. Ce programme revêt une priorité dans notre ordre du jour d'après-conflit et la présidence du Comité du désarmement est assumée par notre Président lui-même.

Notre sincère désir de défendre les principes de démocratie et de bonne gouvernance a amené le Gouvernement à souligner la primauté du droit, les droits de l'homme et la liberté d'expression. Il y a plus de 48 journaux dans un pays où 80 % de la population est analphabète. Malgré une propagande qui prétend le contraire, aucun journaliste n'a été poursuivi — et encore moins condamné — pour avoir fait son travail, même si, parfois, certaines de leurs manchettes frisent la diffamation. Sur les 16 personnes qui ont récemment été reconnues coupables de trahison, à l'issue

d'un procès jugé transparent et équitable, cinq étaient des journalistes. Toutefois, ils n'étaient pas inculpés au motif de leur profession.

Le Président Kabbah et le commandant des forces de l'ECOMOG ont appris à la Conférence spéciale sur la Sierra Leone que 90 % du pays constituait maintenant une zone sûre. Les vestiges de la junte et du FUR se trouvent toutefois encore dans des petites régions de l'est et du nord-est et ne peuvent agir que grâce au refuge sûr que leur accorde un pays voisin, tandis qu'un autre pays leur apporte un appui de l'extérieur de la Sierra Leone. Néanmoins, l'ECOMOG et les Unités de défense civile s'efforcent à présent de les chasser et de mettre fin à cette épisode tragique.

Les procès pour trahison des civils et des anciens membres de la junte sont en cours, conformément à des lois qui ont été adoptées depuis l'accès à l'indépendance de notre pays. Dès que le premier groupe a été condamné, certaines organisations se sont injustement avisées de faire pression sur le Président pour qu'il intervienne et ont même monté une violente campagne de propagande au nom des droits de l'homme.

Mon pays est régi par la primauté du droit. Aux termes de notre Constitution, il y a séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Tant que la justice suit son cours, le Président ne saurait intervenir. Ceux qui perdront leur appel final auprès de la Cour suprême pourront en fin de compte s'adresser au Comité de remise des grâces. Alors seulement, le Président pourra intervenir, comme il en a déjà donné l'assurance.

Le Président Kabbah ne s'est pas arrêté là, mais il s'est de plus démené pour rassembler tous les principaux groupes politiques pour les faire participer à l'édification de la nation qui a suivi le conflit afin d'assurer une paix et une sécurité permanentes. Aucun cas de violation des droits de l'homme n'a été signalé depuis l'arrivée au pouvoir du Président Kabbah.

La rébellion armée qui fait rage en République démocratique du Congo et les guerres de rébellion en Angola, au Soudan et ailleurs, m'amènent à lancer un appel aux parties à ces conflits pour qu'elles déposent les armes, s'abstiennent de tout nouvel acte de provocation susceptible d'attiser les tensions et offrir une chance à la paix.

Notre gouvernement se félicite de l'issue heureuse de la Conférence diplomatique de l'ONU sur la création d'une

Cour pénale internationale, qui s'est tenue à Rome, en Italie, en juin 1998. La Sierra Leone est tout acquise à l'idée de créer dès que possible un tribunal international permanent et le Gouvernement a déjà signé le Statut de la Cour pénale internationale. Nous demandons instamment à tous les pays de signer et de ratifier ce statut. Ce faisant, ils témoigneront du désir commun de remédier aux défaillances longtemps négligées des systèmes juridiques nationaux et saisiront en outre l'unique chance qui s'offre de contribuer à la protection de la stabilité internationale et à la prévention, faut-il espérer, de ces crimes atroces.

La réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus délicates qui sera abordée au cours de la session. Bien qu'il ait été possible de progresser dans certains domaines et que de nouvelles idées et propositions aient émergé, le Groupe de travail n'a pas présenté de recommandations à l'Assemblée générale. La Sierra Leone approuve la position du Mouvement des non-alignés en faveur de la réduction et de la limitation, en attendant son élimination ultérieure, du droit de veto. Mon pays souscrit sans réserve à la décision prise par l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine tendant à attribuer deux sièges permanents à notre continent.

En ce qui concerne l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, la Sierra Leone estime comme le Mouvement des pays non alignés que le nouveau Conseil, pour renforcer sa crédibilité, devrait corroborer la nature universelle du monde et redresser les déséquilibres dont souffre sa composition actuelle.

On ne saurait parler de conflits ou de paix sans évoquer les armes nucléaires. Lorsque les négociations ont été menées à bien à Genève sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires il y a quelques années, la République de la Sierra Leone était au nombre des pays qui ont prié en silence pour le succès de ce Traité. Nous sommes maintenant soulagés, et nous sommes reconnaissants à tous les pays qui ont signé le Traité. Nous continuons d'exhorter tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité et à s'abstenir de tout nouvel essai étant donné le danger qui en découle pour l'avenir de l'humanité.

Tout comme nous nous opposons à tout nouvel essai nucléaire à l'avenir, nous condamnons sans réserve toutes les formes de terrorisme, aux niveaux national et international. Je pense en particulier aux récents attentats à la bombe qui ont coûté la vie à des centaines de personnes innocentes, sans parler des dégâts matériels à Nairobi, Dar es-Salaam, Cape Town et en Irlande du Nord qui s'élèvent à

plusieurs millions de dollars. Nous invitons la communauté internationale à coordonner les activités qu'elle mène pour lutter contre ce fléau. Ceux qui s'obstinent à recourir à cette méthode pour atteindre leurs objectifs devraient être poursuivis et traduits en justice. À cet égard, mon pays appuie fermement la signature et la ratification de toutes les conventions sur le terrorisme et lance un appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle adhère à ces conventions et contribue ainsi à l'édification d'un monde plus sûr pour les enfants de nos enfants.

Mon gouvernement a pris note avec grand plaisir de la tenue de la conférence organisée l'an dernier en Afrique du Sud pour appeler l'attention du monde sur les dangers que font peser les mines terrestres. Dans ce contexte, force est d'évoquer la mémoire de la regrettée Princesse Diana qui s'est tant dévouée pour sensibiliser la communauté internationale aux horreurs des mines terrestres. Dans notre propre pays également, l'ancienne junte du Conseil révolutionnaire des forces armées et des éléments du Front uni révolutionnaire ont disséminé avec désinvolture des mines terrestres qui mutilent et tuent des civils innocents, notamment des enfants.

Plusieurs pays africains et d'autres pays du tiers monde, y compris le mien, continuent actuellement d'être en butte à des problèmes économiques graves. Les effets du fardeau de la dette, les conditions défavorables du commerce et du paiement des produits, l'imprévisibilité des prix de leurs produits sur le marché mondial, sont autant de facteurs qui ont contribué à aggraver les conditions économiques difficiles auxquelles ces pays doivent faire face. Outre ces facteurs externes, des politiques mal orientées et l'instabilité politique causée par diverses luttes intestines de toutes sortes ont fait sombrer davantage leurs économies. La mondialisation et la libéralisation des échanges sont devenues des étapes inévitables du commerce mondial. Néanmoins, il apparaît clairement que nos pays ont tiré peu d'avantages de ce phénomène et qu'ils continueront d'être défavorisés à moins que les pays développés et industrialisés changent d'attitude ou qu'ils adoptent une démarche différente. Pour corriger les déséquilibres qui en résultent, rien ne doit être épargné pour égaliser les chances en annulant le fardeau de la dette de nos pays et en ouvrant les marchés aux produits africains et du tiers monde, ce que certains pays ont déjà fait; il faut espérer que d'autres les suivront sous peu.

J'ai déjà évoqué la situation des réfugiés dans mon pays. C'est une situation déplorable, certes, mais il n'en reste pas moins qu'elle se retrouve dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique où l'on compte le plus grand

nombre de réfugiés. Cette situation continue d'exercer des pressions insoutenables sur les économies déjà faibles des pays d'accueil qui se voient contraints de dépenser une partie de leurs maigres ressources pour améliorer le sort de ces réfugiés. Ayant fait cette expérience à la fois en tant que pays d'accueil et en tant que pays d'exode, la Sierra Leone félicite la communauté des donateurs et en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Beaucoup est fait en notre faveur, mais le HCR reconnaît que la situation de nos réfugiés dans les pays voisins est désespérée. Je lance un appel à la communauté des bailleurs de fonds pour qu'ils en finissent avec ce syndrome de lassitude du donateur et qu'ils continuent de répondre favorablement aux besoins d'une population qui est la victime innocente d'événements dont elle n'est pas responsable. Il est à présent urgent de rapatrier les Sierra-Léonais qui se sont réfugiés dans les pays voisins, où la vie dans les camps est devenue un cauchemar.

La Sierra Leone est l'un des pays de la sous-région qui conserve encore des vestiges de la forêt tropicale de l'ancienne Haute-Guinée, qui s'étend de la Sierra Leone au Cameroun. Cette réserve renferme un grand nombre d'espèces animales vivant en Sierra Leone; un total de 46 espèces de mammifères, dont des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*pan troglodytes verus*), des singes colobes bays et *cercopithecus diana*, des céphalophes, des léopards et des éléphants de forêt. Deux cent soixante-quatorze espèces d'oiseaux vivent dans la forêt tropicale du Gola, y compris 10 espèces menacées d'extinction dans le monde — huit dont l'habitat se limite à la forêt de Haute-Guinée — et 169 autres espèces des forêts. Il y a également une riche diversité d'invertébrés intéressants, y compris deux espèces de libellules que l'on trouve seulement dans la forêt de Haute-Guinée, ainsi que le rare papillon africain du genre *Papilio*, dont la Sierra Leone est l'extrémité occidentale de son habitat en Afrique.

Malheureusement, la forêt tropicale du Gola, comme la plupart des autres forêts du continent, est surexploitée. Chaque année, une grande partie de la couverture forestière est perdue à cause des coupes, du brûlage de taillis et des cultures itinérantes, auxquelles se livre une population toujours en augmentation. La préservation des forêts en Sierra Leone, comme dans d'autres régions de l'Afrique, est liée au problème de la pauvreté. La Division de la sylviculture de notre Ministère de l'agriculture et de l'environnement a établi un programme de conservation de la forêt tropicale du Gola, qui est exécuté en collaboration avec une organisation non gouvernementale locale, la Conservation Society of Sierra Leone, l'Organisation sierra-léonaise

partenaire de Birdlife International, qui parraine ce programme.

Malgré ce travail précieux, la surexploitation des forêts du tiers monde ne diminuera pas à moins d'augmenter la production alimentaire sur les mêmes terres année après année, comme le font les pays industrialisés. Cela ne sera possible que grâce à un transfert des technologies de production alimentaire vers nos pays.

J'ai souvent évoqué le rôle qu'a joué la communauté internationale dans le rétablissement de la démocratie dans mon pays et dans la réintégration du Président Kabbah dans ses fonctions. J'ai déjà mentionné l'ONU, l'OUA, l'ECOWAS et le Commonwealth, mais je voudrais en outre rendre hommage en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rétablissement de l'ordre constitutionnel et les efforts déployés par le Gouvernement pour instaurer une paix durable et reconstruire le pays nous donnent l'occasion de regagner la confiance des donateurs et de veiller à ce que soient menés à terme les initiatives et les programmes interrompus par le coup d'État du 25 mai 1977.

En tant qu'organisme chef de file au sein du partenariat établi entre le Gouvernement et la communauté des donateurs, le PNUD, avant le coup d'État, avait joué un rôle dirigeant dans la préparation d'un programme national d'éradication de la pauvreté, dans la promotion de l'établissement d'un mécanisme de coordination pour l'assistance apportée par la communauté humanitaire et dans celle du processus de paix grâce à l'appui diplomatique, logistique, technique et administratif donné aux négociations de paix et à la préparation du programme de démobilisation. Depuis le retour en mars 1998 du gouvernement élu, le PNUD a consacré d'importantes ressources financières à l'élaboration de divers autres programmes. J'exhorte la communauté internationale à maintenir son appui à ces programmes et à nous aider dans notre tâche de reconstruction.

Je terminerai en évoquant à nouveau le rapport du Secrétaire général, que j'ai déjà remercié. Je parlerai encore une fois de la conférence spéciale qu'il a convoquée, pour laquelle je remercie le Secrétaire général.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Casimir Oye Mba, Ministre d'État, Ministre des relations extérieures et de la coopération du Gabon.

M. Mba (Gabon) : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les sincères et chaleureuses félicitations du Gouvernement gabonais et de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session. C'est assurément un hommage rendu à l'Uruguay, votre pays, et la reconnaissance manifeste de vos grandes qualités tant personnelles que professionnelles. Nos félicitations vont également à l'ensemble des membres du Bureau. Et nos vœux de succès les accompagnent dans la conduite de nos travaux. Je puis vous assurer pour cela de l'appui et de la disponibilité de la délégation gabonaise.

À votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, qui n'a ménagé aucun effort dans l'accomplissement de son mandat, j'exprime notre satisfaction et toute notre reconnaissance.

La période actuelle, marquée à la fois par des tensions politiques, des mutations et des bouleversements socioéconomiques accentués par une grave crise financière, nous interpelle à plus d'un titre. Dans ce contexte, le Gabon reste convaincu que l'ONU demeure le cadre privilégié de concertation où doivent s'harmoniser nos différentes volontés en faveur de la paix et du développement. Car le devoir de mémoire nous conduit à penser aux circonstances qui ont vu naître notre Organisation pour éloigner du monde le spectre de la guerre. S'agissait-il seulement de prévenir la guerre à l'échelle mondiale ou plutôt, profitant du regain d'humanisme provoqué par la Conférence de San Francisco, d'éradiquer toutes les causes de conflits armés partout où elles auraient à se manifester, afin, comme le souligne notre Charte, de «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande»?

Aujourd'hui plus qu'hier, et singulièrement depuis la fin de guerre froide, des nationalismes étroits refont surface, au point de réduire à néant tous les efforts consentis par la communauté internationale pour faire de notre monde un village planétaire où paix et sécurité, amitié entre les nations et coopération internationale seraient les maîtres-mots. La paix est une condition sine qua non pour assurer le développement et le progrès des peuples et des nations. Cette vérité apparemment simple à énoncer est d'une application rendue complexe par le jeu des intérêts à l'intérieur des États, souvent conjugués avec des interférences extérieures.

L'Afrique en a fait et continue d'en faire l'amère expérience. En effet, depuis près d'une décennie, le continent africain est confronté à de nombreuses tensions politiques et violences intra-étatiques et interétatiques, alors

même que la fin de la guerre froide laissait espérer la mobilisation des moyens pour son développement.

Pourtant, dans le même temps, presque tous les pays africains se sont courageusement lancés dans la voie de la réforme politique et de la restructuration économique. De manière générale, des progrès sensibles y ont été enregistrés. La stabilité est évidemment indispensable à cette évolution. C'est dire combien les questions de paix et de sécurité internationales sont des préoccupations du moment sur notre continent, et plus précisément en Afrique centrale. Cette sous-région, si riche de potentialités, présente depuis la fin de la guerre froide le visage d'un monde troublé par ce qu'on appelle le désordre des nations, suscité et entretenu par diverses forces.

Bien que vivant en paix à l'intérieur de ses frontières, tout comme avec ses voisins, le Gabon est très préoccupé par cette situation. Le Président Bongo estime en effet que notre pays ne peut demeurer un îlot de paix, de liberté et de prospérité, même relative, dans un océan de misère, de violences et de guerres fratricides. Cette inquiétude, partagée par les autres chefs d'État d'Afrique centrale, est à l'origine du sommet tenu à Libreville à l'initiative du Président Bongo, le jeudi 24 septembre 1998, sur la situation en République démocratique du Congo. Cette importante réunion a donné l'occasion aux chefs d'État et de délégation d'apporter leur appui au Président Kabila et de condamner l'agression contre la République démocratique du Congo et les ingérences dans les affaires intérieures de ce pays. Ils ont appelé au retrait des forces étrangères d'agression, à un cessez-le-feu en République démocratique du Congo, au respect de son intégrité territoriale, à la poursuite du processus de démocratisation engagé par le gouvernement de ce pays.

Ils ont également souligné la nécessité d'une action concertée entre les pays de l'Afrique centrale, les États membres de la SADC, l'OUA et l'ONU, et tous ceux qui s'emploient à trouver une solution à la crise congolaise, à l'exclusion de toute décision partisane de nature à prolonger les souffrances du peuple congolais et celles des peuples des États voisins. Les chefs d'État et de délégation d'Afrique centrale ont ainsi décidé de créer un comité de suivi et de concertation du sommet, placé sous la présidence du Président de la République gabonaise, et réaffirmé le bien-fondé de la mise en place d'une force régionale de maintien de la paix.

En ce qui concerne l'Angola, vous me permettez tout d'abord de saluer ici la mémoire du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Angola, M. Alioune Blon-

din Beye, ainsi que celle de ses collaborateurs, qui ont oeuvré avec foi et dévouement pour la paix dans ce pays et l'ont tragiquement payé de leur vie. Au Sommet de Libreville donc, les chefs d'État et de délégation ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement angolais qui ne ménage aucun effort pour la recherche d'une paix durable dans le pays ainsi qu'à la mise en oeuvre complète et rapide des Accords de Lusaka.

Enfin, pour ce qui concerne la République du Congo, les chefs d'État appuient les efforts de reconstruction et de réconciliation nationale et condamnent les manoeuvres de déstabilisation menées de l'extérieur.

Bien entendu, nous ne sommes pas insensibles aux perturbations et violences qui interviennent dans d'autres parties du monde. Bien au contraire. Le Gabon partage les positions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les moyens de régler les problèmes en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Somalie, entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous suivons avec une grande attention la reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens, illustrée par les récentes rencontres au sommet. Ces pourparlers sont une lueur d'espoir pour un règlement global des problèmes du Moyen-Orient. Nous croyons de la même manière qu'en Afghanistan, seule la voie politique peut permettre de retrouver la paix. C'est avec la même conviction que nous encourageons les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour la préservation de la paix en Asie du Sud-Est.

En définitive, une vision globale de la paix s'impose. En effet, par le phénomène de la mondialisation, l'onde de choc produite par les conflits se ressent souvent très loin de leur épice. Il est tout aussi clair que le développement ne peut être assuré dans un environnement instable, car la paix constitue le principal sédiment sur lequel il doit germer et prospérer.

C'est dans cet esprit que le Gabon a pris connaissance du remarquable rapport (A/52/871) que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a soumis au Conseil de sécurité sur les causes des conflits en Afrique. Il a très justement relevé que les legs du passé, les facteurs endogènes et exogènes, tout comme les raisons économiques et spécifiques sont à l'origine de nombreux conflits en Afrique. Ces différentes causes, nous les connaissons et nous devons les combattre.

À cet égard, je voudrais signaler particulièrement à l'Assemblée une des causes des conflits qui me semble devoir retenir toute notre attention en raison des multiples dangers qu'elle fait courir à la stabilité de tout notre conti-

nent. Du reste, le même phénomène s'observe également en Europe centrale et de l'Est. Il s'agit de la question des populations transnationales, je veux dire des communautés qui se trouvent réparties entre plusieurs États à la suite de circonstances historiques diverses. Conscients de ces risques en Afrique, les pères fondateurs de l'OUA, dans leur grande sagesse, ont inscrit dans la Charte des Nations Unies le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Redessiner le contour des États à la faveur de prétentions diverses leur était apparu tout simplement aventureux. Ils ont donc pris le parti d'assumer notre histoire, avec cette ouverture que constitue l'intégration. Le Gabon réaffirme son adhésion à cette vision.

Au total, la résurgence des nationalismes, les mauvaises appréciations et utilisations des droits des peuples, tout comme leur manipulation, amènent inévitablement au «désordre des nations» avec son cortège de difficultés meurtrières. Devant ces réalités et éventualités, le Gouvernement gabonais entend réaffirmer, plus que jamais, son attachement à un certain nombre de principes qui sous-tendent le maintien de la paix et de la sécurité intérieures et internationales, au rang desquels figurent notamment : le respect des droits de l'homme en général et celui des minorités nationales en particulier, le respect des identités culturelles, le respect de l'intégrité territoriale des États, le respect de la souveraineté nationale, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures, le principe du bon voisinage, le principe du règlement pacifique des différends.

En tout état de cause, le moyen privilégié et efficace de prévenir les conflits, de maintenir ou de rétablir la paix reste le dialogue. Il faut donner au différend politique une réponse politique. Les populations africaines déjà accablées par le sous-développement ne peuvent et ne doivent endurer, en plus, les conséquences néfastes des conflits. Il faut donc dialoguer encore et toujours. C'est pourquoi dans notre pays, pressentant les évolutions de l'histoire et les aspirations de son peuple, le Président Bongo a, dès le milieu de l'année 1989, engagé au sein de l'ancien parti unique les réflexions qui ont conduit à la Conférence nationale de mars-avril 1990, laquelle a rouvert la voie au pluralisme et à la démocratie.

Des institutions nouvelles de régulation et de contrôle ont été progressivement mises en place depuis lors, et elles fonctionnent. Les libertés individuelles et collectives sont reconnues et utilisées par les citoyens, qui peuvent même s'en prévaloir jusque devant la Cour constitutionnelle. Il suffit d'ailleurs de parcourir la presse gabonaise pour le constater. C'est dire combien nous adhérons aux principes de démocratie participative, tout en tenant compte de notre

niveau général de développement et de notre environnement sociologique.

C'est aussi dans ce nouveau contexte que, pour la seconde fois, nous allons organiser, dans deux mois, des élections présidentielles. Les préparatifs matériels et législatifs en sont déjà très avancés; ils sont essentiellement l'oeuvre du Gouvernement et des administrations. La Commission nationale électorale, déjà mise en place, conduira les opérations électorales proprement dites; ses responsables dans tous les départements et communes ont été désignés la semaine dernière. Le Premier Ministre a lancé, il y a un mois déjà, des invitations à divers États et organismes, dont l'ONU, pour venir observer aussi bien le dispositif préparatoire que le déroulement du scrutin.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer, il y a quelques jours, devant le Conseil de sécurité, sur les mécanismes de prévention des conflits dans notre sous-région. Sans revenir sur le compte rendu qui vous en a été fait, je voudrais rappeler ici que, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale, les ministres de la défense et de l'intérieur des pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Libreville du 28 au 30 avril 1998, ont réexaminé le projet d'établissement d'un mécanisme d'alerte rapide comme instrument de prévention des crises et des conflits. Le Gabon, qui en assume la présidence, met actuellement tout en oeuvre pour réunir les conditions logistiques permettant d'abriter à Libreville le siège de ce mécanisme.

Dans le même ordre d'idées, se prévalant également de la logique de la prévention, le Comité a tenu pour la première fois à Bata, en Guinée équatoriale, du 18 au 21 mai 1998, une Conférence sur la problématique des rapports existants entre «les institutions démocratiques et la paix en Afrique centrale». Cette conférence regroupait des membres de gouvernements, des représentants de partis politiques d'opposition, des officiers supérieurs des forces de l'ordre, des représentants de la société civile, ainsi que des experts des questions de libertés politiques, de presse et des droits de l'homme. Les participants ont principalement recommandé la création d'un parlement sous-régional d'Afrique centrale, qui serait chargé de traiter des questions d'intérêt commun visant à renforcer les mesures de confiance et la paix sous-régionale, tout en servant d'instance de concertation et de promotion des valeurs rattachées aux expériences démocratiques des États membres. De manière générale, nous pouvons dire que l'action du Comité se situe dans le nécessaire prolongement du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA.

Toutes ces mesures préventives seraient vaines si la communauté internationale ne s'investissait davantage dans la question du désarmement. Mon pays approuve la priorité élevée qu'accorde l'ONU à la question du désarmement en général et à l'élimination des armes nucléaires et des armes de destruction massive en particulier. Même si les dégâts qu'elles peuvent causer sont moins graves, il s'inquiète aussi de la prolifération des armes dites conventionnelles, qui sont pareillement des engins de mort et de destruction. Nous saluons donc la déclaration faite par la Présidente du Conseil de sécurité, à l'occasion de la session ministérielle du 24 septembre 1998, consacrée à l'Afrique et par laquelle le Conseil engage le Groupe de travail ad hoc à élaborer de nouvelles recommandations concrètes, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'endiguer les flux illicites d'armes à destination et à l'intérieur de l'Afrique.

Le Président assume à nouveau la présidence.

En dehors de ces préoccupations, nous avons tout de même quelques motifs de satisfaction. Le désarmement a connu une évolution positive tout récemment avec l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, que j'ai personnellement, au nom du Gabon, signée le 4 décembre 1997 à Ottawa et dont l'entrée en vigueur vient d'être effective avec le dépôt du quarantième instrument de ratification par un pays africain, le Burkina Faso.

D'autres instruments significatifs ont abouti : la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Gabon, convaincu du rôle éminent du désarmement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, est signataire de ces importants instruments. Mon pays invite tous les États membres de l'Organisation à oeuvrer en faveur d'un désarmement complet et généralisé au XXIe siècle, gage d'une paix durable. Nous devons faire de la quête de la paix une référence cardinale.

Cette paix demeure cependant menacée dès lors que les besoins vitaux des populations ne sont pas satisfaits. La persistance des conflits tout comme le non-respect de la personne humaine, la haine, le refus de l'attachement aux valeurs démocratiques ont de sérieuses répercussions sur la santé économique des États. De même, le phénomène des réfugiés et des personnes déplacées, les épidémies, le coût des reconstructions au lendemain des guerres sont autant de charges qui viennent inopportunistement grever des économies déjà malades et aggraver des situations sociales difficiles.

Le constat en cette fin de siècle fait obligation à la communauté internationale de s'occuper du développement et du social, si nous voulons éviter l'implosion de notre planète. Le contenu du «Rapport sur le développement humain 1998» publié par le Programme des Nations Unies pour le développement il y a quelques semaines nous renforce dans cette conviction. Les conclusions du Sommet de Copenhague de 1995 restent donc d'actualité et l'ONU se doit de reprendre l'initiative.

En effet, les déclarations d'intention ne suffisent plus. Il faut des actions concrètes et des programmes réalistes, qui prennent en compte le phénomène de la mondialisation tout en s'assurant qu'elle ne va broyer personne, mais qu'au contraire chacune des nations, en fournissant les efforts d'adaptation qu'il convient, pourra s'y intégrer de la façon la plus harmonieuse possible. C'est pourquoi le Gabon pense qu'il faut relancer l'idée d'un nouveau partenariat basé sur l'équité, de façon à répondre aux aspirations légitimes des peuples, à savoir principalement l'élimination de la pauvreté et la promotion du bien-être.

Avec la mondialisation, l'autonomie et la marge de manoeuvre des États sont maintenant beaucoup plus réduites. Le pouvoir des gouvernements se trouve contrebalancé par celui des marchés. Il ne faut cependant pas que l'ouverture et la liberté se transforment en licence, pour instaurer la loi de la jungle, dans laquelle nous, les petits et les faibles, serons immanquablement écrasés et anéantis.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire au Gouvernement gabonais non pas d'abdiquer mais de recentrer le rôle de l'État. Une nouvelle orientation s'est concrétisée, entre autres, par un ambitieux programme de libéralisation des activités économiques d'une part, par la privatisation des grandes entreprises publiques sectorielles, d'autre part.

Pour parler de la structure de l'économie du Gabon, je dirai que notre pays reste tributaire de la vente de trois principales matières premières : le pétrole, le bois et le manganèse. Les cours de ces produits sont orientés à la baisse depuis plusieurs mois. Si on y ajoute les fluctuations du dollar américain, lui aussi tendanciellement à la baisse, on constate que tout ceci entraîne une diminution des recettes budgétaires de l'État et hypothèque donc considérablement les capacités d'investissement et de développement du pays.

Cette donne ne constitue pas le seul handicap au développement de mon pays. La dette et son service absorbent pour y faire face près de 45 % des ressources budgétaires. C'est proprement intolérable!

Malgré cela, les institutions financières internationales continuent à classer le Gabon comme «pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure», interdisant ainsi l'accès de mon pays aux guichets à conditions souples. Le Gabon reste le seul pays d'Afrique au sud du Sahara dans cette situation. C'est tout simplement injuste.

Pays en développement comme les autres, nous sollicitons des institutions financières internationales de nouveaux critères d'appréciation, et surtout un traitement plus adéquat du fardeau de notre endettement, afin de libérer davantage nos capacités productives. Cela profiterait non seulement aux Gabonais, mais aussi à nos partenaires extérieurs.

D'autres grands problèmes doivent également mobiliser la communauté internationale. Je citerai notamment la drogue, le terrorisme, les grandes pandémies, les droits de l'homme, l'environnement.

L'Assemblée générale a tenu sa vingtième session extraordinaire sur la lutte contre la drogue au mois de juin dernier. Le Gabon se félicite qu'à cette occasion notre Organisation ait consacré le caractère criminel du trafic des drogues et élargi l'option des solutions à l'échelle mondiale de ce fléau. Cette session a donné une impulsion politique aux efforts internationaux des États dans la lutte contre le commerce de la drogue qui n'épargne plus aucun pays. Le Gouvernement gabonais invite l'ONU et ses institutions spécialisées à appuyer davantage les efforts de lutte qui sont menés au plan régional.

S'agissant du fléau que constitue le terrorisme et ayant à l'esprit les horribles attentats qui ont frappé Nairobi et Dar es-Salaam, je tiens d'abord à m'incliner avec compassion et respect devant la mémoire des citoyens kényens, tanzaniens et américains qui y ont péri. J'exprime toute ma sympathie à toutes les personnes qui y ont été blessées. Surtout, je déclare que le Gouvernement gabonais réaffirme avec la plus grande énergie sa condamnation des actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et partout où ils se produisent. Aucune cause ne peut justifier à nos yeux le recours à de tels actes. Mais je dénonce aussi certaines mesures de rétorsion qu'ils suscitent : spécialement, la mise sous embargo des pays soupçonnés. Ce type de réponse n'est ni approprié ni efficace. La plupart du temps, ces mesures de rétorsion atteignent presque uniquement des populations innocentes.

Nous pensons donc que sous l'égide de l'ONU, une concertation urgente doit être engagée pour explorer les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Gabon accueille favorablement la création d'une Cour pénale internationale telle qu'instituée par le Statut adopté à Rome le 17 juillet dernier. Il en va de même du Protocole de l'Organisation de l'unité africaine qui a créé, lors du trente-quatrième Sommet, une Cour de justice panafricaine.

En raison du développement industriel, les questions d'environnement sont devenues une préoccupation de plus en plus pressante pour la communauté internationale. La prise de conscience qu'a constitué le Sommet de Rio n'a malheureusement pas été suivie des mesures concrètes escomptées. Les engagements n'ont pas été tenus. Le temps passant, le consensus de Rio doit nous amener plus que jamais à un compromis nécessaire, si l'on veut éviter qu'il reste entièrement lettre morte.

Je voudrais aussi profiter de cette tribune pour marquer la satisfaction de mon pays et son soutien aux efforts déployés par l'Autorité internationale des fonds marins, garante d'un patrimoine commun de l'humanité, dans l'examen du projet de code relatif à la prospection, à l'exploration et à l'exploitation des fonds marins.

Pour toutes ces grandes questions, il nous faut déployer des efforts sincères et persévérants. J'apprécie à sa juste valeur le travail de notre Organisation qui, par le biais de ses organes d'exécution, de ses institutions spécialisées et avec le concours d'autres organisations, s'emploie à réaliser ces nobles objectifs.

Comme je l'avais déjà dit l'an dernier, le Gabon soutient l'idée que le système de l'ONU nécessite un renouvellement rationnel et conséquent, conforme aux réalités du monde d'aujourd'hui. Les propositions du Secrétaire général concernant la réforme des secteurs budgétaire, administratif, social et économique participent d'un esprit novateur qui permettrait de faire face aux défis du nouveau millénaire.

Plus précisément, en ce qui concerne l'épineuse question de l'élargissement du Conseil de sécurité, le Gabon y est naturellement favorable. Il estime que l'Afrique devrait bénéficier de deux sièges de membres permanents — je dis bien, deux sièges de membres permanents — à occuper de façon rotative par tous les pays africains — je dis bien, tous les pays africains — selon des modalités à déterminer entre eux.

Avant de terminer, permettez-moi de saluer les efforts accomplis par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Sa tâche, nous le savons, est immense et rude. Il a déjà ac-

compli un travail considérable, avec courage et habileté. J'ai mentionné plus haut les vues prometteuses qu'il a exposées au Conseil de sécurité sur l'éradication des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique. Pour l'Afrique, pour l'ensemble de la communauté internationale, nous devons l'encourager et l'appuyer.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat de cette séance.

Point 20 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination d'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays et régions

Projet de résolution (A/53/L.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.1.

M. Hidayat (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de présenter ce projet de résolution, il convient d'apporter une légère modification au texte. Le projet de résolution est présenté par l'Indonésie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

C'est pour ma délégation un grand honneur que de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution qui figure dans le document A/53/L.1, intitulé «Assistance au Bangladesh dévasté par les inondations», au titre du point 20 b) de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions».

C'est avec un sentiment pénible que je présente ce projet de résolution relatif à la situation alarmante engendrée par les inondations les plus graves qu'ait jamais subies le peuple bangladais. L'étendue des destructions et les pertes en vies humaines font de cette catastrophe naturelle une terrible calamité, et la réhabilitation du pays excédera

de loin les capacités et les ressources dont le peuple et le Gouvernement bangladais disposent pour y faire face.

Dans ce contexte, nous sommes certainement encouragés par le ressort et le courage manifestés par le peuple et le Gouvernement bangladais dans les efforts qu'ils font pour alléger les souffrances des victimes de la catastrophe et remettre le pays sur la voie du développement. En même temps, cependant, force est de reconnaître qu'il existe des limites aux capacités du Gouvernement de surmonter ces difficultés qui constituent un problème de développement de grande ampleur. Il est donc impératif que la communauté internationale manifeste sa solidarité en mobilisant des ressources — à la fois financières et techniques — pour appuyer les travaux déjà entrepris par le peuple et le Gouvernement bangladais.

Il faut également faire en sorte que l'aide mobilisée permette d'alléger les souffrances actuelles, voire d'aller au-delà en s'orientant durablement vers la reconstruction et le développement. Le Groupe des 77 et la Chine lance donc un appel sérieux à tous les États Membres pour qu'ils appuient le projet de résolution en cette heure où le peuple bangladais a grandement besoin d'être aidé.

Avant de terminer, j'ai le plaisir d'annoncer que certains pays ont exprimé le souhait de se porter coauteur de ce projet de résolution. Outre le Groupe des 77 et la Chine, le texte est parrainé par l'Autriche, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, l'Espagne, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Ukraine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis très brièvement, d'exprimer au Bangladesh la profonde sympathie et l'émotion de l'Union européenne pour les pertes en vies humaines et la destruction sans précédent de biens et d'infrastructures causées par les inondations les plus graves qu'ait jamais subies ce pays. L'Union européenne sait que cette catastrophe constitue un problème de développement de grande ampleur pour ce pays, qui a besoin qu'une aide financière et technique nationale et internationale lui soit apportée. L'Union européenne et ses États membres ont généreusement aidé le Gouvernement bangladais à mettre en oeuvre ses opérations de secours et de relèvement immédiats. Voilà pourquoi les États membres de l'Union européenne se sont portés coauteurs de ce projet de résolution.

M. Kamitani (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation japonaise, je salue le projet de résolution qui sera bientôt adopté par l'Assemblée générale, intitulé «Assistance au Bangladesh dévasté par les inondations».

Le Japon s'inquiète vivement des dégâts considérables immenses causés au Bangladesh par les inondations qui se sont succédé depuis la mi-juillet et qui ont transformé 52 des 64 districts du pays en zone sinistrée.

À la fin du mois d'août, le Gouvernement japonais a fourni une aide humanitaire d'urgence sous la forme de médicaments, de matériel médical, de comprimés de purification d'eau et de bâches en plastique, pour une valeur d'environ 30 millions de yen, au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh. Aujourd'hui, 1er octobre, mon gouvernement a décidé d'envoyer une équipe japonaise d'experts en secours en cas de catastrophe au Bangladesh et de fournir à ce dernier une assistance humanitaire d'urgence, notamment en médicaments et en comprimés de purification d'eau, d'un montant d'environ 30 millions de yen également. En outre, au vu de l'ampleur des dégâts, le Gouvernement japonais doit annoncer, le 2 octobre, qu'il fournira au Gouvernement du Bangladesh une somme de 400 000 dollars au titre de l'aide humanitaire d'urgence.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.1, intitulé «Assistance au Bangladesh dévasté par les inondations».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/53/L.1 est adopté (résolution 53/1).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement bangladais, je souhaite exprimer notre reconnaissance pour l'adoption par consensus, à cette séance plénière de l'Assemblée générale, de la résolution A/53/L.1, intitulée «Assistance au Bangladesh dévasté par les inondations». Il se trouve que cette résolution est la première adoptée par la cinquante-troisième session.

L'ampleur, cette année, des inondations est sans précédent. Il s'ensuit que les dégâts causés dépassent largement notre aptitude et notre état de préparation à y faire face. La nécessité d'une mobilisation rapide de l'assistance de la part de tous les États Membres, du système des Nations Unies, des institutions multilatérales et régionales et des organisations non gouvernementales pour venir en appui aux efforts faits par le Gouvernement bangladais nous a amenés à adopter, dans l'urgence, une résolution à cette session de l'Assemblée générale.

La résolution qui vient d'être adoptée aura pour effet d'harmoniser les efforts actuellement engagés par différentes entités ayant pris l'initiative de fournir une assistance au Bangladesh. Cette résolution exprime la solidarité de l'Assemblée avec le Gouvernement et le peuple bangladais et appelle tous les États Membres, ainsi que le système des Nations Unies, à fournir d'urgence une assistance au Bangladesh afin de compléter les efforts qu'il a déjà entrepris pour réparer les dommages causés par les inondations.

L'Assemblée générale exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises en vue de mobiliser l'assistance humanitaire et demande au système des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir le Bangladesh et renforcer sa capacité à mettre au point des solutions à long terme aux problèmes causés par les inondations et les catastrophes naturelles.

Le Gouvernement bangladais exprime sa profonde reconnaissance à l'Indonésie qui a déposé et présenté le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine qu'elle préside. Je remercie sincèrement toutes les délégations qui se sont spontanément proposées pour appuyer et parrainer la résolution dans un laps de temps très court.

Une résolution de l'Assemblée générale exprime l'opinion de l'ensemble du monde. Par l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont exprimé leur solidarité à l'égard du Gouvernement et du peuple bangladais.

Mon pays est à présent véritablement engagé dans des activités de secours, de redressement et de reconstruction sous la conduite dynamique et bienveillante du Premier Ministre Sheik Hasina.

Je voudrais, encore une fois, remercier tous les États Membres qui sont restés aux côtés du Bangladesh dans cette période éprouvante.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 20 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 25.